This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

303. e.
75.

600093423R

LA

MANIÈRE DE LANGAGE

QUI ENSEIGNE

A PARLER ET A ÉCRIRE LE FRANÇAIS

Extrait de la *Revue critique d'histoire et de littérature*,
nos complémentaires de 1870.

NOGENT-LE-ROTROU, IMPRIMERIE DE A. GOUVERNEUR.

LA

MANIÈRE DE LANGAGE

QUI ENSEIGNE

A PARLER ET A ÉCRIRE LE FRANÇAIS

MODÈLES DE CONVERSATIONS COMPOSÉS EN ANGLETERRE
A LA FIN DU XIVe SIÈCLE,
ET PUBLIÉS D'APRÈS LE MS. DU MUSÉE BRITANNIQUE HARL. 3988

par Paul Meyer

PARIS
LIBRAIRIE A. FRANCK
F. VIEWEG, PROPRIÉTAIRE
RUE RICHELIEU, 67

1873

303. e. 75.

LA MANIÈRE DE LANGAGE

QUI ENSEIGNE A PARLER ET A ÉCRIRE LE FRANÇAIS.

Le petit traité, publié ici pour la première fois, a été composé, selon les termes mêmes de l'auteur au début de son œuvre, pour enseigner à parler et à écrire correctement « doux français, selon l'usage et coutume de France. » Avec une nuance de poésie en plus, c'est à peu près la définition traditionnelle de la grammaire telle qu'on la trouve en tête des manuels composés pour les écoliers[1].

Cet opuscule a été écrit par un Anglais et pour des Anglais. Une sorte de lettre d'envoi ou de dédicace, qui suit le traité, est datée de Bury St. Edmunds (Suffolk) la veille de la Pentecôte (29 mai) 1396. Du reste, l'auteur ne se nomme pas : le nom *Kirnyngton* qui se trouve à cet endroit dans le ms. et qui reparaît un peu plus loin, paraît être celui du copiste.

Avant comme après 1396, il a été composé en Angleterre divers écrits qui par des voies fort différentes tendaient à faciliter l'étude du français. Il s'est de la sorte formé comme une petite littérature très-spéciale qu'il n'est pas hors de propos de passer ici en revue, afin de mieux apprécier, par comparaison, l'opuscule dont on lira plus loin le texte.

Les traités, maintenant bien connus sinon très-accessibles, d'Alexandre Neckam et de J. de Garlande[2] ont pu servir, à cause des gloses nombreuses qui y sont jointes dans la plupart des mss., à l'étude du français; et le fait que les exemplaires en sont plus fréquents en Angleterre qu'ailleurs, donne à croire que c'est là qu'ils ont été le plus utilisés : toutefois, comme ils ont pour objet déterminé l'enseignement du latin et non du français, nous pouvons les laisser de côté.

L'interprétation de mots latins, pour la plupart des termes techniques, est également l'objet d'un glossaire latin-français où les mots sont classés par

---

1. Elle remonte à l'antiquité; voy. Thurot, *Extraits de mss. latins pour servir à l'hist. des doctrines grammaticales au moyen-âge,* dans les *Notices et extraits des mss.*, t. XXII, p. 121.

2. Voy. *Revue critique*, 1868, art. 236.

matières, et qui n'est mentionné ici que comme une preuve du goût que les Anglais avaient pour les travaux de lexicographie ou de grammaire. Ce glossaire, ce *nominale* pour employer l'expression qui au moyen-âge désignait les vocabulaires disposés par ordre de matières, a été en effet rédigé en Angleterre, puisqu'il s'y rencontre des mots purement anglais. Nous en possédons trois exemplaires dont l'un remonte au milieu du XIIIe siècle[1].

Voici maintenant un petit ouvrage qui a été composé expressément pour servir à l'enseignement du français, et qui ne suppose même pas la connaissance du latin chez ceux à qui il s'adresse. C'est le traité de Gautier de Biblesworth, qui a dû jouir d'une certaine popularité, à en juger par le nombre relativement assez considérable, des exemplaires qui nous en sont parvenus[2]. Composé pour une grande dame, Dyonyse de Monchensy, qui vivait, selon les recherches de M. Th. Wright, à la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe, cet opuscule fournit des preuves abondantes de l'état de dégénérescence où se trouvait dès cette époque le français parlé en Angleterre.

La méthode que suit Gautier est en somme à peu près celle d'A. Neckam et de J. de Garlande : il groupe par matière les termes dont il veut faire connaître à ses lecteurs le sens, le genre et l'orthographe. Pour compléter ses explications, il joint le plus souvent aux mots français leurs équivalents anglais. Il s'attache surtout à distinguer les homonymes, ou du moins les mots qui pouvaient paraître tels à un homme peu familier avec le français. Les méprises contre lesquelles il met ses lecteurs en garde, lorsque par exemple il leur recommande de distinguer *la levre* et *le lievre, la livre* et *le livre*[3], donnent une médiocre idée de la force de ceux à qui il s'adressait : les fautes qu'il commet lui-même, et qu'il

1. Celui du *Hunterian Museum* à Glasgow. Des extraits en ont été publiés dans les *Arch. des Miss.*, 2e série, IV, 156-9. Les deux autres mss. du même glossaire sont à Oxford.

2. En voici une liste qui n'est probablement pas complète :

Mus. Brit. Reg. 13. A. IV (fragment)
— — Cotton. Vesp. A. VI, fol. 60 vo
— — Arundel 220
— — Harl. 490 (fragment)
— — — 740 fol. 4.
— — Sloane 209
Cambridge, Univ. lib., Gg. 1. I., fol. 279 c.
— Trinity Coll., O. 2. 21.

L'édition donnée par M. Th. Wright (*A Volume of Vocabularies*, p. 142-74), reproduit le ms. Arundel et utilise de temps en temps le ms. Sloane, comme aussi (mais pour les gloses anglaises seulement) le ms. de Trinity. Il est à noter que l'auteur est appelé dans le ms. de l'Université de Cambridge, non pas *G. de Biblesworth*, mais *G. de Bitheswey*. — On remarquera que dans cette liste ne figure aucun ms. d'Oxford. Cependant, il n'est pas vraisemblable que ni la Bodleienne ni les colléges ne possèdent aucun ms. d'un ouvrage dont le Musée a six exemplaires plus ou moins complets et Cambridge deux.

3. Édition p. 143 ; à la façon anglaise, Gautier écrit *la levere, le levere*, pour « la lèvre, » le lièvre. »

n'est pas possible d'attribuer aux copistes lorsqu'elles se trouvent dans les rimes, montrent que lui-même n'était pas très-maître de la langue qu'il enseignait.

Vers le même temps, peut-être un peu plus tard, nous rencontrons dans ces divers mss. un court traité d'orthographe française, rédigé en latin qui est probablement la première tentative à fin de réduire en règles les usages orthographiques de notre langue. Ce qui porte à croire que ce petit traité a obtenu un certain succès, ce n'est pas le nombre des mss. qui nous l'ont conservé : on n'en a signalé que trois jusqu'à présent [1], c'est que dans l'un de ces mss. [2] il est accompagné d'un commentaire en français.

C'est ici que se place, dans l'ordre des temps, l'opuscule qui voit présentement le jour pour la première fois. Il n'a point comme le traité de Gautier de Biblesworth et l'*Orthographia gallica*, un caractère didactique : il n'a pas été composé pour enseigner la valeur, le genre, l'orthographe des mots : son objet est d'exercer le lecteur anglais à la conversation. C'est probablement le plus ancien livre de dialogues français qui ait été rédigé pour l'usage des étrangers. Plus tard, au commencement du XVIe siècle, Gilles du Gués joindra aussi des dialogues à sa petite grammaire, mais ces entretiens, composés pour une reine, ont quelque chose de solennel et de compassé qui est bien éloigné du style de la conversation. L'auteur inconnu de nos dialogues ne néglige pas les séries de mots classés par matière, mais il n'en insère dans son œuvre qu'autant que le cours des conversations qu'il imagine lui en fournit l'occasion. C'est tout à fait exceptionnellement qu'il a placé au début de son travail, sans lien avec ce qui précède ni avec ce qui suit, une série des noms des diverses parties du corps qui a son analogue dans tous les *nominalia*.

Il avait voyagé en France (il le dit en son dernier chapitre), et il est visible qu'il s'efforçait de reproduire avec vérité le ton de la conversation dans les diverses classes de la société. La variété des expressions équivalentes pour le fonds, mais différentes dans la forme, qu'il s'est donné la peine de rassembler,

1. L'un, qui se trouve au *Records Office*, a été publié par M. Th. Wright dans les *Altdeutsche Blætter*, II, 193-5 ; un autre se trouve dans la Bibl. Harl. n° 4971, fol. 1, et paraît être du temps d'Édouard III, à en juger par les formules de lettres que contient le même ms., et non pas du temps d'Édouard Ier, comme le veut l'abbé de La Rue (*Essais*, I, 283). Le troisième enfin est le n° 188 de Magd. Coll. (Oxford), dont Génin a publié quelques extraits dans son introduction à Palsgrave (p. 30-33). Diez dans sa Grammaire (3e éd. I, 415, 418, etc.) et M. Al. J. Ellis, dans son *Early English Pronunciation* (836-8), ont fait usage de ce traité, le premier d'après l'édition de M. Th. Wright, le second d'après le ms. d'Oxford, dont il a publié plusieurs extraits. La date ne peut en être fixée avec exactitude : toutefois il est plus prudent de l'attribuer au commencement du XIVe siècle qu'au XIIIe, comme fait Diez (*Gram.* I, 415). Je donnerai un jour une édition de ce petit traité.

2. Le ms. Harleien.

les séparant par les mots *vel sic*, est déjà une preuve de l'attention qu'il a apportée à son travail. Mais d'ailleurs on ne saurait douter que ces modèles de conversation, où il y a probablement des souvenirs personnels, n'aient été rédigés avec amour, quand on voit avec quel enthousiasme notre auteur parle, au début de son opuscule, de la précellence du français, du « doulz françois qu'est la » plus bele e la plus gracious langage e plus noble parler (après latin d'escole) » qui soit au monde, et de tous gens mieulx prisée et amée que nul autre. Quar » Dieux le fist si doulce et amiable principalment a l'oneur et loenge de luy » mesmes. Et pour ce il peut bien comparer au parler des angels du ciel, pour » la grant doulceur et biaultee d'icel. » Déclaration d'une naïveté touchante, et qui mérite bien d'être mise à côté du témoignage fameux de Brunetto Latino. Et s'il est vrai que notre Anglais est loin d'être un écrivain aussi correct que le savant florentin, nous pouvons du moins beaucoup pardonner à un aussi sincère amour de notre langue.

L'histoire des mœurs pourra recueillir des traits intéressants dans quelques-uns de ces dialogues.

La scène de l'auberge, par exemple (§ III), confirme ce que divers témoignages nous laissent entrevoir de la façon dont au moyen-âge on entendait l'hospitalité gratuite ou payée. La demande que le voyageur adresse sans embarras à la « dame de l'hôtel », nous montre que ce n'était pas dans la poésie populaire seulement qu'un hôte d'un jour pouvait demander à son hôtesse, comme dans la *Porcheronne* (je cite à dessein, d'après le recueil de M. Damase Arbaud, la version provençale) :

Digatz, damo l'houstesso,
L'y a degun per couchar?

Dans *Ami et Amile* le comte Amile, couché dans le palais de Charlemagne, ne paraît point surpris d'une visite inattendue qui vient troubler son sommeil : il se contente de conjurer « au nom de Dieu le fil Marie » sa belle visiteuse de se retirer, si elle est femme épousée,

Ou fille Karle, qui France a en baillie;

mais, si elle est une simple chambrière, il la prie de rester, lui disant :

Demain auras cent sols en t'aumosniere.

Et il interprète librement son silence[1]. Peire de Monrabei, envoyé en ambassade par Charles Martel auprès de Girart de Rossillon ne refuse aucun des plaisirs que son hôte, Aimes de Bourges, lui ménage à son passage, et lorsqu'il rend

1. Même scène au commencement d'*Anseis de Carthage* (B. N. fr. 793, fol. 5).

compte de son message au roi, en présence de la cour assemblée, il a garde de n'oublier aucune des *courtoisies* que lui a faites son hôte de Bourges :

Ben me conreet Aimes a mon talent :
Colget me en un lit d'aur e d'argent,
E donet me donzela tan covinent
Qu'anc non vistes genzor, s'eu ne vos ment.

Dans *Aubri le Bourguignon*, c'est sa propre nièce que Lambert d'Oridon met à la disposition de son hôte Aubri.

On conçoit donc que dans les hôtelleries il ne devait pas régner un moindre abandon, et à cet égard notre petit traité et le fabliau de Courtois d'Arras nous donnent l'occasion de constater une singulière amélioration dans nos mœurs actuelles comparées à celles du bon vieux temps. Du reste, il règne dans toute la scène en question de notre traité un ton de bonne compagnie qui fait passer ce que la situation peut avoir d'*indecorous*. Le jeune homme n'a rien de grossier : il est tout anglais, *every inch of him*, encore qu'il voyage en France et chante des chansons françaises ; aussi n'est-on point étonné de le voir prononcer la formule sacrée de l'*engagement*, et assurément, si la scène était en Angleterre au lieu d'être en France, nous le verrions poursuivi par Isabelle devant la cour du banc du roi, et condamné pour *breach of promise*.

Notre traité anonyme n'est pas dépourvu d'allusions aux événements contemporains. A défaut de la date précise qu'on lit à la fin du dernier chapitre, il serait aisé de déterminer avec une assez grande approximation l'époque où il fut composé. A deux reprises il nous parle d'Orléans, dont l'Université attirait de pays éloignés les étudiants désireux de se livrer à l'étude du droit, et il en parle de façon à nous montrer qu'il était au fait des événements qui s'y passaient. Au § IX il mentionne des rixes continuelles entre les étudiants de la nation de Picardie et ceux de la nation de Champagne. Des lettres royaux sont intervenues, pour faire cesser la querelle, mais sans succès. Les étudiants se soucient du mandement royal comme d'un fétu de paille !

Vers le temps où cela était écrit, ou bien peu d'années après, Eustache Deschamps, passant en revue dans son *Miroir de Mariage* les peines et les soucis que l'éducation des enfants cause aux pères, s'exprime ainsi :

Autres qui sont patriciens,
Mectent leur filz a Orliens
Pour aller aprandre les drois ;
Mais ce n'est pas deus ans ne trois :
Sept ans ou huit illec demeurent,
Et l'avoir leur peres deveurent.
Ribaulx deviennent et putiers,
Les aulcuns larrons et murdriers ;
Poi estudient, bien se batent,

Pour leur filletes se combatent.
Telz y est drois et sainz alez
Qui en revient tous affolez;
Telz y a fait six ans demeure
Qui est tuez en petit d'eure.
(*Édition Tarbé*, 1865, p. 43-4.)

Les désordres auxquels font allusion nos dialogues et Eustache Deschamps nous sont connus par des documents dont le témoignage est irrécusable. Les Archives du Parlement de Paris ont conservé des pièces qui constatent qu'à la fin du XIVe siècle (en 1389) de graves débats s'étaient élevés entre l'Université d'Orléans et les habitants de la même ville, que la turbulence des étudiants et la mollesse de leurs professeurs en étaient arrivées au point que des commissaires durent être envoyés à Orléans, afin de procéder à la réformation de l'Université, et à la pacification générale des querelles qui troublaient la tranquillité de la cité. Les pièces de cette affaire ont été récemment publiées par M. Thurot[1]. Il n'y est pas spécialement question des luttes entre les nations de Picardie et de Champagne que mentionnent nos dialogues : il se peut donc que la réformation ordonnée par le Parlement n'ait pas eu un effet durable, et que les dissensions que spécifient les dialogues se soient produites après les désordres auxquels le Parlement tenta en 1389 de porter remède.

L'ouvrage est assez attrayant et assez court pour qu'on ne soit pas tenté d'en abandonner la lecture une fois commencée. Il est donc inutile d'insister ici sur tous les détails intéressants qu'on y rencontre. La curiosité du lecteur saura bien les trouver. Je dois cependant signaler encore les morceaux de poésie qui sont rapportés par notre anonyme en diverses circonstances. Il y en a cinq. Le premier (p. 386) est une chanson de vignerons pleine d'entrain et de bonne humeur. Le second et le troisième (p. 390) sont des déclarations d'amouraus si communes par le fond que médiocres dans la forme. Le quatrième (p. 391), qualifié de *Cantus dulcissimus*, est le premier couplet, semble-t-il, d'une lourde composition dans le style maniéré du XIVe siècle. Le cinquième (p. 401) est le fragment d'une pièce équivoquée. Le premier et le troisième de ces morceaux sont accompagnés d'une désignation, qui a probablement trait à la musique, mais que je ne saurais expliquer : *cantus p.* ou *pr.*[2] Il n'est pas probable que l'auteur de notre traité puisse revendiquer la paternité d'aucune de ces pièces : pourtant il ne serait point impossible qu'il eût composé les pièces 2 et 3. Les autres sont sûrement citées de souvenir, et se retrouveront peut-être dans les recueils du temps, lorsque les moyens de recherche seront plus faciles. La chanson des vignerons se

1. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXII (1871), p. 379 et suiv.
2. Est-ce le *cantus primæ maneriæ* mentionné dans Du Cange II, 116 *a?*

rencontre dans un gros recueil de miscellanées compilé au xve siècle que possède la bibliothèque d'All Souls Coll. (n° 182), Oxford, mais le texte en a probablement été pris dans notre traité, et est assez corrompu.

Maintenant, quelques mots sur la langue de ces dialogues. Ils appartiennent aux derniers temps de la littérature anglo-normande. A la fin du xive siècle les Anglais ne composaient plus guère en français; l'idiome des conquérants, qui n'avait jamais eu en Angleterre qu'une vie littéraire, était encore un langage qu'il était de bon ton de connaître, mais, depuis 1363, il était banni, au moins officiellement, de l'usage des plaids[1], et depuis Chaucer on peut dire que l'anglais avait pleinement reconquis son domaine dans la littérature. Aussi, tout en faisant une large part aux incorrections introduites par le copiste, est-il visible que notre auteur, bien qu'il eût voyagé en France, n'est pas pleinement maître de la langue qu'il manie. Sans parler des mots purement anglais qu'il emploie (ils sont généralement signalés en note) il y a dans son langage une quantité de nuances anglaises infiniment plus évidentes que les « nuances germaniques » que M. Max Müller a cru trouver dans l'ancien français[2]. L'anglais *why* l'amène à employer constamment *quoi* au lieu de *pourquoi;* il dit comme en anglais *une douzaine pair* (p. 385) au lieu « d'une douzaine *de paire*[3]. » — Pour « il est bien temps » il dit (p. 385) « il est *haut* temps » (*it is high time*). — « Alez *vous* a cusine » (p. 385) est la forme anglaise « Go *you*....; » de même « ne sonnez *vous* mot » = *dont you*..... — « Se le viande *soit encore* prest » (p. 385) est calqué sur *be yet ready*. — *Surveoir* pour « surveiller », à la ligne d'après, est l'anglais *survey*. — Il emploie l'imparfait pour le prétérit : « Il ne *fesoit* si grant froit..... comme il fait a present » (p. 388), et c'est, comme on sait, un usage auquel renoncent difficilement les étrangers, anglais ou allemands, qui dans leur langue n'ont qu'un seul temps pour le prétérit défini et l'imparfait. — « Aportez-nous *une fois* » (p. 391) forme pour nous un contre-sens. L'auteur voulait dire *bring at once*. — « Baillez ça mon pigne, que m'amie *me pourra* pigner la tête » (p. 393) est l'anglais « that my darling *may*..... » — « Quant bien » (p. 389, 394, 395, etc.) pour *combien*, traduit exactement *how much*. — Le « haut chemin » (p. 394) répond au *high way* anglais. — « Pour honte » (p. 402) est le *for shame!* si cher à nos voisins d'Outre-Manche, etc. — Tous ces petits *slips* n'ont rien de désagréable : au contraire, ils donnent une saveur particulière à un écrit d'ailleurs plein de charme.

1. Par un acte du Parlement qui a souvent été cité; voy. Warton, *Hist. of Engl. Poetry*, éd. de 1824, I, 7.
2. Voy. à cet égard *Biblioth. de l'École des Chartes*, 5e série, IV, 355-61.
3. Sans *s* : on sait qu'en ancien fr. *paire* est neutre.

Cet écrit paraît ne s'être conservé que dans le ms. du Musée Britannique. Harl. 3988, ainsi décrit dans le catalogue du fonds Harléien :

1. An old treatise on Grammar, in French. « Ci commence la maniere de language que » enseigne bien a droit parler et escrire doulcz françois. »
2. Forms of Letters in French.
The whole on Vellum.

A la suite du traité, et avant les formules de lettres, sont transcrites de la même main que le reste du volume, deux pièces qui peuvent être considérées comme un supplément ajouté par l'auteur à son traité. Le nom *qd Kirnyngton* [1] qui se rencontre dans une phrase finale en vers (p. 405) semble favoriser cette conjecture. La première est un fragment de chanson sur les inconvénients de la pauvreté, la seconde une fatrasie, en prose [2]. Viennent ensuite d'une écriture plus récente quelques morceaux détachés qui ont trait dans une certaine mesure à l'étude du français. Dans l'un d'eux (p. 405) l'auteur exprime cette idée, où on reconnaît un homme qui possédait le génie des deux langues : qu'il n'y a pas de mot français qui s'accorde exactement pour le sens avec un mot anglais.

Ces divers morceaux sont imprimés en petit texte à la suite du traité. Quelques-uns d'entre eux se retrouvent, mais sans variante utile, dans le ms. d'All Souls 182, dont il a déjà été question ci-dessus. On verra par les notes que ce second ms. n'apporte aucune variante utile au texte du ms. Harléien : tous deux ont puisé à une même source.

Le même ms. d'All Souls contient, au fol. 361, après un grand nombre de formules de lettres en français, un petit traité, non dénué d'intérêt, sur la conjugaison française. En voici le début :

Ci maintenant vous baillerons un exemple coment vous fourmerés touz les verbes françois du monde, soient ils actifez, soient ils passivez, en quelque meuf ou temps qu'ils soient. Et ceste exemple sera par cest verbe : *Jeo ayme.* Et sachez que tous les verbes françois sont parlez ou par un mot seulement ou par deux mos ou par pluseurs entretilz. Et se ilz soient parlez par un mot seulement, ce serra touz jours en li maniere de lez verbes qui s'ensuent : *Je veul, je puisse,* ou ils seront impersonels, si com e[n] mostrera bien cy aval. Et se les verbes françois soient entretilz, donques ce sera fait par leur participle present, et un de ces deux verbes : *Je ay* ou *je suis*.....

Au XVIe siècle se multiplient les traités composés à l'usage des Anglais pour servir à l'étude du français. En 1521 paraît « *the Introductory to wryte and* » *to pronounce Frenche,* compyled by Álexander BARCLEY », ouvrage devenu,

1. *Quod Kirnyngton,* c. à d. « dit (*dicit*) K. » Le savant et obligeant érudit anglais qui me fournit cette explication me fait remarquer que dans les mss. anglais cette manière de signer est le plus ordinairement propre aux copistes.

2. On sait que ce genre, dont nous avons des spécimens fort réussis depuis le XIIIe s. (voy. *Hist. litt.* XXIII, 492 ss.) s'est maintenu longtemps. Voyez-en un exemple dans les *Vaux de Vire d'Olivier Basselin* de M. P. Lacroix, p. 268.

comme tous les traités de ce genre, infiniment rare, mais dont une partie au moins, celle qui se rapporte à la prononciation du français, a été réimprimée par M. Al. J. Ellis dans son grand ouvrage, *On early English Pronunciation*, p. 803-14.

Peu après, en 1528, est publié en français un traité de la prononciation du français, où l'attention des lecteurs est attirée principalement sur les points qui présentent des difficultés aux Anglais. De ce traité on ne connaît qu'un fragment de deux feuillets sur lequel on peut voir M. Ellis, ouvrage cité, p. 226 note 1 et 814-6.

En 1530, paraît l'ouvrage si minutieusement étudié de Palsgrave, l'*Esclaircissement de la Langue Françoise*. Très-peu après (la date n'est pas certaine) fut imprimé le traité de Gilles du Gués, *An Introductorie for to lerne to rede, to pronounce and to speke French trewly*, ouvrage composé un peu avant celui de Palsgrave, mais bien inférieur, pour l'instruction de Marie, la fille de Henri VIII (née en 1516). Palsgrave et Du Gués ont été, comme on sait, réimprimés dans la collection des Documents inédits.

Pendant que l'Angleterre produisait tant de traités destinés à faciliter l'étude de notre langue, la France montrait, en ce genre d'écrits, une stérilité complète[1]. Il n'y a pas lieu de s'en étonner. En France, le français était chez lui et n'avait pas besoin qu'on l'enseignât. De même, dans les provinces du Midi nous rencontrons, s'échelonnant de la première moitié du XIIIe s. au milieu du XIVe, trois grammaires du provençal qui diffèrent singulièrement par l'étendue et plus encore par l'esprit dans lequel elles sont composées : celles d'Ugo Faidit, de Raimon Vidal et du Consistoire de Toulouse. Mais les deux plus anciennes ont été visiblement faites pour des étrangers : celle de Faidit pour les Italiens, celle de R. Vidal pour les beaux esprits de la cour des rois d'Aragon ou de Castille; et quant à la troisième, elle a été composée au moment où la langue des troubadours cessait d'être un idiome littéraire, et pour servir d'instrument à une renaissance poétique. C'est que, dans les circonstances normales, celles qui dans la vie des idiomes cultivés sont malheureusement les plus rares, tant que l'accord se maintient entre la prononciation et l'orthographe, rien n'est plus inutile que d'apprendre dans un livre la grammaire de sa langue maternelle.

P. M.

---

1. Il y a bien eu au XIVe siècle une sorte de grammaire élémentaire par demandes et réponses, rédigée en français, mais c'est une grammaire faite pour apprendre le latin et non le français; voy. Thurot, *Extraits*, etc., p. 53, 168, 170, 175, etc.

I. A nostre comencement nous dirons ainsi : En nom du Pere, Filz et Saint Esperit, Amen. Ci comence la maniere de language que t'enseignera bien a droit parler et escrire doulz françois selon l'usage et la coustume de France. Primiers, au comencement de nostre fait et besoigne, nous prierons Dieu devoutement et nostre Dame la benoite vierge Marie sa tres doulce mere, et toute la glorieuse compaingnie du saint reaume de Paradis celestié, ou Dieux mette ses amis et ses eslus, de quoi vient toute science, sapience, grace et entendement et tous manieres des vertuz, qu'il luy plaist de sa grande misericorde et grace tous les escoliers estudianz en cest livre ainsi abuvrer et enluminer de la rousée de sa haute sapience et entendement, qu'ils pouront avoir sens naturel d'aprendre a parler, bien soner et a droit escrire doulz françois, qu'est la plus bel et la plus gracious language et plus noble parler, après latin d'escole, qui soit ou monde, et de tous gens mieulx prisee et amee que nul autre; quar Dieux le fist si doulce et amiable principalment a l'oneur et loenge de luy mesmes. Et pour ce il peut bien comparer au parler des angels du ciel, pour la grant doulceur et biaultee d'icel. Et pour tant que homme est le plus noble et le plus digne creature que soit en cest siecle, et que Dieux a ordennee d'estre soveraine et maistre de toutes autres creatures et choses qui sont desoubz lui, pour ce je comencerai a declarer et plainement determiner de luy et des membres (v^o) de son corps et de toutes autres choses et necessairs[1] qu'a luy[2] appartiennent ou aviennent. Et fait a remembrer que homme est divisee en douze parties, al maniere et guise de[s] dousze signes du ciel que les gouvernent[3] comme dit le sage philosophe[4], et les signes ont grant signeurie et dominacion de les membres susdis, quant la lune sera en aucun de eaux accordant au son membre. Et sachiez mes tres doulz amis, que homme est une arbre bestournée; c'est à dire l'escot[5] et les racines duquelle sont verséez contremont et la summité avec les rainsiaux en aval[6]. Ainsi est la teste d'omme, qu'est la plus haulte et principal partie de lui, qu'est rassemblée a l'escot de l'arbre, et les chiveux a les racines. Et fait a savoir qu'il en a biaucop des membres, comme la front, les orailles, les yeulx, les paupieres, les surcilles, le nase, les narines, la tendron[7], les jouves, la bouche, les lievres, les dens, la langue, la menton, la gorge, le col, le vendon[8], les espaules, le

1. *Sic;* il faut probablement suppléer *utils*, ou un adj. de sens analogue, avant *et necessairs*, ou supprimer *et*, cf. à la page suivante la première ligne du § II.

2. Ms. *qual luy*.

3. La division du corps humain en douze parties, à chacune desquelles préside l'un des signes du Zodiaque, est traditionnelle au moyen-âge. Elle s'est conservée jusqu'à une époque assez récente dans certains almanachs; voy. Ch. Nisard, *Hist. des livres populaires*, 2e éd. I, 99-102.

4. Ms. *philosophre*.

5. La souche; ce mot existe encore avec ce sens, voy. Littré *écot* 2.

6. En interligne : *vel contreval*.

7. G. de Biblesworth (Wright, p. 145) : *E ausy avet vous par resoun* || *Deus narys e un tendroun;* ce dernier mot est glosé en anglais par *gristel* (cartilage). C'est l'*interfinium* du *Dictionarius* de J. de Garlande (éd. Scheler § 4) glosé en français par *entredeus du nés*.

8. *Vendon* ou *vondon?* Faut-il entendre *goitron?* ou *guernon?*

blazon[1], les asselles, les bras, les mahutres[2], les coubtes, les mains, les deis, la paulme, les ongles, les joyntes, la poitrin, les mameles, les coustees, les costes, les flans, le dos, les os, l'eschine, le ventre, l'ombril, le penil, le vit, les cueillons, le cul[3], les hanches, les queses, la lene[4], les genoilles, les jambes, la garette, le assure[5], la cheville, les piés, le talon, les artols, la plane du pié, les entrailes du corps, le cervel (*fol.* 2), le gorger[6], le corps, le cuer, le foye, le polmoun, l'esplien, les boeaux, l'estomac, les veines, les nerfs, la rate, le fiel, les reignons, les reynes, la vessie, la pel, avecque les quatre humours, c'est a savoir colre, sang, fleume, malencolie.

II. Ore je vous deviserai les choses necessairs au homme et la maniere du parler. Fait[7] le signeur de l'ostel a un chivaler ou a un escuier, a un varlet, ou autrement a un de ses varletons ou garçons : « Me faitez venir devant moy » mon garderober, et dites lui qu'il viegne tantost.—Voulantiers, mon signeur, a vostre comandement. » Et après son escuier s'en ira au garderober et lui dira ainsi tout courtoisement : « Guillam[8] mon amy, Dieux vous ait! » *Vel sic :* « Dieux vous avance! — Mon tres doulz compaignon, bien soiez venu. Vuillez » vous rien que je puisse faire? — Oil dea; mon signeur vous comande d'a[9] » lui venir tantost, car je sai bien se vous demourez guaires il sera bien marri » de vous. Et pour ce ne vous arestez mye, mais avancez vous sur vostre » chemyn. — Savez-vous riens que lui pleüst. — Nonil[10], si Dieux m'ait, mais » je pense bien que vous en irez ja adès devant midy pour acheter des danrées » a l'oeps de mon signeur. » Doncques venra le garderober a son seigneur en toute le haste qu'il peut, et lui dira tout honeurablement en cest maniere : « Mon signeur, que plaist vous? » *vel sic :* (*v°*) « Mon signeur, que vous plaist » il? — Je vuil que vous en irez a mon draper, et vous achaterez de lui dousze » verges de fin escarlet, sis verges de rouge, huit verges de pearce, noef » verges de sanguin et atant de violet et bronnet, et quinsze verges de blanket ; » puis vous en irez a mon mercer et vous achaterez de luy dis aulnes de drap » d'or et un drap tout entier de fin soie rouge, et aussi trent aulnes de » blanc fustian, et atant de fustian de grise; vint aulnes de drap de Reins et

1. G. de Biblesworth (Wright, p. 146, 3e v. à partir du bas) : *E les espaules ount blasouns*, glose du ms. Arundel *chuldel-bones*, ms. de Trinity *sholder-bon;* ce sont les omoplates. Dans J. de Garlande (§ 4) *homoplata* est glosé par *paleron*, mot dont M. Littré n'a pas d'ex. aussi ancien.

2. *Maheutre* (voy. Littré à ce mot) ou *mahoitre* est une partie rembourrée du vêtement des épaules. Ce mot a passé en anglais, voy. Halliwell, *Dict. of archaic and provincial words*, au mot *mahoitres*. Il résulte de notre texte que ce terme désignait d'abord la partie du corps qui était couverte par le vêtement rembourré, et c'est aussi le sens des exemples rapportés par Carpentier; voy. Du Cange-Henschel, au mot *maheria*.

3. En interligne : *vel nages*.

4. L'aine?

5. G. de Biblesworth (p. 148) : *En le jambe est la sure;* c'est le latin *sura* le mollet.

6. En interligne : *vel gargate*.

7. Ms. *ffait*.

8. Ms. *Guillam* avec un *a* suscrit.

9. Ms. *comanda de*.

10. En deux mots dans le ms., ici et ailleurs.

» atant de tele. Et quant vous aurez trestout ainsi fait, vous le porterez a la » garderobe, et la le taillerez trestout en mantelx et taberdes longues, et aussi » en hopelandes longues et cortes et chaperons aux longues cornetes et larges, » et chauces bien longues couveranz les hanches et le cul, et aussi en mesme la » guise des chausembles. Item, des pourpoins, cotes, surcotes overtes et corsetes » vous en taillerez et ferez; et ce en la meillour maniere et façon que vous » saurez ou pourrez deviser ou ordenner, savant ce que je vuil que les avandiz » vint aulnes de drap de Reins et atant de tele soient gardez et estorez pour » faire des linchiaux, chemises et brais, et que vous en ordennez vous » grant cop des cousturers qui savent bien oeuvrer et ignellement coustre, et » que les coustures soient bien et fort couséez, si que nul defaute ou fausetee » ne pourra ja (*fol.* 3) estre trouvée en leur bosoigne, quar il leur sera grant honte » se les coustures feussent tost après decouséez pour defaute de bon overage. » Et pour tant que je ne sui mye bien pourveu de menage et d'autres choses » qu'appartiennent a mon estat quant a present, a cause que je sui de nouvelle » venu a cest hostel, je vuil que mon pourveour les fera achater, c'est » asavoir : primierement, pour ma chambre, d'aes bien espès, et aussi de » pesas [1] pour mon lit. Et quant il seront achateez je vuil qu'il fera venir ciens le » quarreour ou le joignour pour appareiller, joingdre et faire les aes de mon lit, » et après debouter le paille dedans les aes. Et puis après mon pourveour s'en » ira pour achater un lit avec les appourtenances; c'est a dire un coverture, » une testre avec la sileure [2] et les courtines, et une sarge, deux pair de » linchiaux, dont l'un paire sera de drap de Reins et l'autre de tres bone tele, » deux blanketes, une keulte ou une keutepoynt, deux oraillers avec un long » coissyn et un fort canevas de chanvre. Item, pour la sale il luy faut achater, » pour la haulte desse, un grant doseur [3] avecqué les tapis bankeurs [4], quarreaux, » tables, briches, tables pour hanapes, bankes, chaiers, fourmes, scelles, aes, » bacins, chauffouers, un yauver pendant [5], et pour la boterie [6] napes, touuailles, » longres [7], tasses (*v°*) d'argent, goblés, madres, terrins, plas, escuelles, sau-

1. Je n'imagine pas ce que peuvent être des *pesas*, à moins que ce soient des cosses de pois (voy. Du Cange, *pesait*) pour former la paillasse du lit.

2. *Sileure* est proprement le ciel du lit, voy. Halliwell, *Dict. of archaic and provincial words*, au mot *seloure*. Dans un *nominale* latin-anglais du XVe s. *selowyr* traduit *supralectum* et *tectora* (Wright, *A Vol. of Vocabularies*, p. 260 *a*). Ce mot paraît proprement anglais : du moins les deux ex. de *celura* rapportés dans Du Cange, le premier sous *celura* et *testerium*, le second sous *testura*, sont tirés de documents anglais.—Le *testre* est d'après notre texte autre chose que la *sileure*, autre chose que le ciel du lit, bien qu'en anglais *tester* ait actuellement ce sens : c'est le fond du lit, la partie qui s'élève derrière la tête perpendiculairement au ciel. Telle paraît être aussi l'interprétation adoptée par M. Th. Wright, *The Homes of other days*, p. 411. On voit le *testale* bien distingué du *cælum* dans un ex. rapporté par les Bénédictins sous *testale*.

3. Tapisserie appendue au mur, voy. D. C. *dorsale*.

4. Tapis pour recouvrir les bancs, voy. D. C. *bancale*, *banquerium*, (I, 561 *c*) et Halliwell *banker*.

5. Une petite fontaine de salle à manger, une aiguière. Je ne vois rien, parmi les nombreux textes réunis par M. De Laborde (*Gloss. des émaux* au mot *aiguière*) qui puisse expliquer l'épithète *pendant*.

6. La bouteillerie.

7. La *longre*, en bon français *longiere*, est une nappe longue; voy. les ex. réunis par

» ciers et cuillers, tout de fin argent. Item, pour la cusine, dressouers, pos d'ar-
» rein, paelles, troipiés, grailles, hastes, crockes et lechefris de fer, souffletes,
» cackes et sielx pour le puus [1]. Ainsement, pour tens d'yver assés de boais.
» Item, il covient parler a mon cordewaner de me faire avoir une douszaine
» pair de soliers escoletez et partusez [2], et trois pairs soliers escorchez, et pour
» mes charioters cinnque pair soliers ou deus noeaus. Aussi je vuil que
» mon pourveour achate contre le feste de Pasques florée prochain que vient,
» pour ma propre bouche, quatre tonelx de bon vin vermaille, et ce du millour
» que pourra estre trouvee en tout ce païs, car adoncques je ferai un grant
» mangerie. »

III. Ore je vous monstrerai coment un homme chivalchant ou cheminant se doit contenir et parler sur son chemin, qui voult aler bien loins hors de son païs. Et premierement le signeur parlera a son varlet ainsi devant son aler : « Janyn ou Jehan, Jaques, Pierre, Peryn ou Perot, Pol, Guillam ou Guillminot, » vien ça! » *vel sic :* « Venez ça! — Mon signeur, je vien a vous i[ci] endroit en » tout quanque je me puis avancer. — Delivre te doncques, Janyn ; va mener » mes chivalx au forge pour ferrer s'il en est mistier, et qu'ils en aient de bons » fers et fors et bien forgez. — Mon signeur, il sera fait. »

Et puis le (*fol.* 4) vaslet s'en vait au forge ou les chivalx, et fait le comandement de son signeur. Et si tost que le varlet sera revenu du forge le signeur lui parlera ainsi : « Janyn as tu fait? — Oïl vraiement, mon seigneur; » *vel sic* : « Oïl sire, tres bien a poynt. — Ore va tost, et les donnez du fein, d'avenes et » du pain, quar si tost que j'ay desjunee je me chivalcherai sur mon chemyn; » et par aventure je revenrai en piece, a cause que j'ay biaucop a faire en les » parties de province. Janyn, mettez la table tost, car il est hault temps d'aler » dyner.—Voulantiers, mon signeur. » Et puis s'en vait a mettre la table, et de le couvrer du nape et longre bien honestes, et après il apporte les salers du seel et les voirs my plains d'yauve et les mette sur la table; et puis s'en vait querre du pain, non pas de chausmosées, mais du bon pain levee et alis, aussi bial et blanc comme l'en peut trouver en tout le monde, et aussi du vin vermaille claret et blanc, bien gracious et amiable a boire. Doncques demandera le signour a un de ses escuiers, ou d'un autre que luy plerra, tres gracieusement en ceste maniere : « Janyn mon amyn, alez vous a cusine, et la demandez se la viande » soit encore prest.— Mon signeur, il sera fait a vostre comandement. » Et puis il s'en vait parler a le cusinier de le surveoir et esgarder, que tout soit prest. Et en le mein (v^o) temps, le signeur s'en va laver et seoir. Doncques lui serviront ses escuiers et varlès de moult bon viande : c'est asavoir, a la primiere course,

---

Carpentier au mot *longeria*. Le même objet s'appelait en prov. *longayro,* mot qui manque à Raynouard. Dans un inventaire, rédigé en 1462, d'objets appartenant au monastère de Chirac, près Marvejols, on lit : « Item, duos *longayros* depictos et eschacatos de rubeo, » semiusos, ad parandum altare..... Item, unum *longayro* tele, barratum de pertis..... » *Rev. des Soc. sav.*, 5e série, IV, 180, 181.

1. Puits.
2. Ce sont des souliers à *crevés*.

de soupe des naveux, s'il soit en estee; et s'il soit en yver des chous de porrée ou de poais avecque la larde, ou de purée. Après ce il sera [servi] de grant char, comme de boef, moton, porc et vial; et puis a le seconde course ils luy serviront de chapons, gelines et pulles en gros pastees, et a le tiers course il sera servi des ouves, petis porceus et porceletes jostees, et des cines, greus, heyrons, bytores, pluviers et pardriz, et biaucop des aultres oisealx savages. Et au derrainers ils luy serviront de formage, poirs, pomes et des noes. Fait le signeur après qu'il aura assés mangee: « Oustez la table tost, et Janyn va t'en seller mes chi- » valx, mais gardez vous bien de Morelle quant vous bouterez le bruide » dedans la bouche, qu'il ne vous morde poynt. Et quant vous l'aurez fait, » les amenez devant le huis de le sale car la je monterai au chival. » Après vient le signeur et se monte a chival, et s'en vait chivalcher sur son chemyn; et quant il venra a boute de la ville, il demandera a un pute veile ou a un aultre ainsi: « Ma commere, qu'est la droit chemyn vers Aurilians? — Mon signeur, » je vous dirai: vous chivalcherez tout droyt par cest chemyn, et quant vous » (*fol.* 5) venrez[1] ou valaye, vous verez un poy devant vous une haye, et la » vous trouverez deux chemyns et une crois. Si lerrez la crois a la main droit, » et prendrez la chemyn au main senestre; et puis vous trouverez sur vostre » chemyn un grant boais ou il y a grant cop des larrons, si comme l'en dit, et » pour ce, mon signeur, gaitez vous bien de eux, car ils font biaucop de mals. » Monsigneur Dieux vous conduist et vous donne honneur et joye de quanque » vous aimez (*sic*)! — Belle dame, a Dieu soiez. » *Vel sic :* « A Dieu vous » comande. » Et puis le signeur se comence à chanter sur le chemin la chanson qu'ensuit, où un autre que lui plaist.[2]

Cantus p.

1 Hé! hé! la bone vinée
Sera cest année
Pour les compaingnons.
Je leur ai donné
Mon cuer, ma pensée
Pour tant qu'ils sont bons.

2 Buvons, buvons
De ceste purée
Qui est degoutée
De ces morillons[3].
Chantons, dansons!
Cest année
Est a bien tournée.
Loer Dieu devons!

3 Ja feste honeurable
Ne verez a table,

1. Glose : *vel vendrez.*

2. J'ai retrouvé cette chanson dans le ms. W. 9. 4 d'All Souls (Catal. de Mr. Coxe n° 182). Elle s'y trouve aux folios 372 *c*-373. Je n'en avais copié que quelques lignes, mais M. G. Parker, de la Bodleienne, a bien voulu m'en adresser une copie complète; malheureusement ce texte présente les mêmes altérations que le ms. Harléien.

3. Sorte de gros raisin noir, voy. Littré, et les *Vaux de Vire d'Olivier Basselin*, éd. P. Lacroix, p. 250.

Se bons vins n'y sont.
Hé! hé! les vins delitables,
Doulz et aimiables
Rire et chanter font!

4 Vin fait de fait
Les pouvres gens riches
Tel fois qu'en[1] leur huches
Pain n[e] argent n'ont.
Bons sont [car] ils font
Eslargir les chi(e)ch(i)es
Tel fois que pour nices
Après s'en tendront.

5 Quant ces jones fames
Auront fait leur glenes,
Batant en (leur)[2] (*v*°) maisons,
Recordant leur game,
Trois ou quatre ensamble
Iront et diront :

6 Buvons, ma voisine,
Chascune sa chopyne,
Plus aises en serons.
Alons, alons a nostre curine (?)[3]
En tres bone estr(a)ine
Nous destinerons[4].

7 Bone detinée
Et longue durée
A ces vinerons
Qui ont labourée
Et la vigne plantée[5]
Dont ces vins bevons.

8 Bons [vins] sont : ils ont
M'amours conquestez[6];
Les doulz rousées
Ore chanter me font.

9 Ja ces vins feront
Ma fame hurter la front
Tan qu'elle est toumbée
Les piés contremont.

Et quant il aura achevée sa chanson, il comencera à parler a son escuier, ou a ses escuiers, ainsi disant : « Mes amys, il est bien près de nuyt; » *vel sic :* « Il sera par temps nuyt. » Doncques respont Janyn au son signeur bien gentilment en ceste maniere : « Vrayement mon signeur, vous ditez verité.» *Vel sic :* « Vous » ditez voir », *vel sic :* « Vous dites vray. — Je panse bien qu'il seroit mieulx » pour nous d'arester en ce ville que d'aler plus avant maishuy. Coment vous est » avis? — Ainsi comme vous vuillez, mon signeur. — Janyn! — Mon signeur?—

1. Harl. et All Souls *quant.*
2. Ici et ailleurs, je mets entre ( ) les lettres ou mots qui me semblent devoir être supprimés.
3. *Sic* Harl. et All Souls, corr. *cuvine?*
4. *Destinerons* est la leçon du ms. d'All Souls, dans le ms. Harl. *desiuu'ons.*
5. *Sic* Harl. et All Souls; corr. *La vigne et plantée.*
6. Ce vers et le précédent sont ainsi conçus dans All Souls : *Bons vignes sont ils s'ont m'amours conquestée.*

» Va devant et prennez nostre hostal par temps. — Si ferai je, mon signeur. » Et s'en vait tout droit en sa voie; et quant il sera venu a l'ostel, il dira tout courtoisement en cest maniere: « Hosteler, hosteler! » Et l'autre luy respont au derraniers, tout dedeignousement ainsi: « Qu'est la, amis? — Quoy ne m'as » tu, paillart, respondu au primier parole que je t'appelloi? » (*fol. 6*) *vel sic:* « Quoy ne me respondiez vous au primier feis que je hurtai a porte? Je pri a » Dieu qu'il te peut mescheoir du corps, car tu m'as fait icy longtemps muser, » et tu sais bien qu'il ne fesoit si grant froit cest année comme il fait a present, » car il neigé, gresillié et grellé si fort que l'yaue est aussi espès en giellée » comme la eure de mon pié; par quoy je say bien que le glas du gellée ne se » degiellera en piece. Overez la porte tost et laissez me entrer ciens, ou autre- » ment je le depecierai trestout, par la foy que je doy a Dieu! me creis se tu » vius! — Hé! biaux sire, ne vous corucez poynt, si ferai je doncques. » L'osteler s'en vait bien hastiement pour overer la porte, et quant il l'a overée, il le regart ainsy, luy disant: « Sainte Marie! Janyn, estes vous la? — Oïl dea! » ne me peus tu veoir? — Hé! Janyn mon tres doulz amy, ne vous desplaise! » car vrayement je ne cuidoi pas que vous y fustes. Et biau sire, se j'ay ciens » mespris ou mal fait envers vous, pardonnez le moy, car je l'amenderai bien. » Et Janyn, je vous em pri cherement comme je m'affie grandement en vous, ne » sonnez vous mot a le maistre de ciens de ce que je vous ai fait, car je sai bien, » s'il en seüst riens, il en seroit bien marri; et aussi j'en auroi mal gree de lui.— » Mon (*v°*) amy, ne vous sourciez de cela, car se vous me faites bone compain- » gnie, je n'en parlerai ja. — Par mon serement, mon tres doulz amy, je vous » ferai tres bonne compaignie, et se vous vuillez riens que je puis faire, que soit » a vostre plaiser, ditez le moy et je le ferai voulantiers a tout mon pooir, car » je sui et tout temps serai d'ore en avant a vostre gentil comandement. Ore » me ditez, hosteler, avez vous de bonne hostelerie ciens? — Oïl sire, se Dieux » m'ait, bonne et honeste, assez pour le roy s'il lui pleüst estre loegez ciens. — » Ore i(l) parra. » Adoncques respond l'osteler en la maniere qu'ensuit: « Venez vous en, biau sire, avecque moy, et je vous moustrerai maintenant la » plus belle et la plus honeste chambre et mieux aournée et araiée de fin draps » d'or et de soye que vous vistes aucques[1] mais jour de vostre vie, mais pri- » mierement je m'en vai querre la claif de le huys pour overer la serure; » et puis il se revient et ovret le huis et s'en est entree liens, et dit a l'autre ainsi: « Or regardez et esgardez tout entour a l'atour de ce chambre, comment il vous » est avis.— Vrayement, sire, il m'est avis qu'il est tres bien appareillié trestout » a mon gree; et une autre chose aussi me plest bien: que la chambre est si bien » et honestement conraée des balayes et nettoie des poucies[2] et pourretes[3] car » je panse qu'il n'y a point des puces ne des poils[4] ne d'autre vermyn.—Nonil, » sire, a Dieu le veou, car je me fais fort que vous serez bien et aisement loe-

1. Corr. *oncques?* Si c'est une faute, elle est bien fréquente dans ce texte.
2. Glose: *id est ordures.* Il faut *pouties.*
3. Glose: *id est poudres.*
4. Des poux.

» giez (*fol.* 7) ciens, savant qu'il en y a grant cop de ras et des soris, mais de » cela ne vous chaile car j'en ai ordenee tres bien a poynt de les prendre de la » reis et loyens que je fiz pieça de mon subtil enginn, combien que je ne le die » pas pour nulle bobance. Janyn, or escoultez : venra mon signeur encore nuyt » pour se loeger ciens? » *vel sic :* « Sera mon signeur cest nuyt icy a gist? — » Oyl vrayement, mais je sui bien abaié a cause qu'il demeurt si longuement, » car au temps que je m'en parti de luy, il n'estoit plus loins que trois lieues » de cy. — Et savez vous bien doncques qu'il venra a nuyt sans faille? — Oïl » sire, a Dieu le veou. — De par Dieu, doncques, je m'en irai a pulletrie[1] » pour achater des chapons, pullés, anes[2], et des petis oisealx savages pour son » soper. — Hosteler, or escoultez; je te pri primierement que tu vius[3] couper » de boais, et me faitez un bon feu, car il fait grant froit. » Et puis s'en vait sa voie, et quant il venra la il demandera tout ainsi : « Biau sire, comment faitez vous de cecy? » *vel sic :* « Belle dame, pour quant bien me dounrez vous cecy? » *vel sic :* « que vous dounrai je de cy? » *vel sic:* « Quant bien me costera ces trois » anes de rivere? — Sire, vous me dounrez dis deniers.— Mon amy, c'est trop » chere, bien près la moitee. — Savez vous que vous ferez? vous me dounrez » pour ces trois madlardes de rivere noef deniers, car ils sont bien bons, gros » et gras; et je me fais fort que vous ne sentistes[4] ne manjastes au deux » ans passez du millours qu'ils ne sont. (*v°*) Ore regardez, biau sire, com- » ment ils sont tout rampliz du saïn.— Oïl dea, je le voi bien, mais verayement » vous demandez trop. — Par la mort Dieu! biau sire, se je eusse volu, je » eusse eu huy ou matinée pour mesmes les anes x. d. Ore me croiez se vous » vuillez! — Il ne vous faudra ja ainsi jurer, car je vous en croi bien a premer » mot, sans plus sonner. Ore ditez moy a un mot, que paierai je? — Par ma » foy! j'en aurai atant pour yceulx, ou autrement je n'aurai riens. — Si Dieux » m'ait, vous estes le plus cher homme ou qui j'ay marchandee cest année, car » j'en aurai aillours trois aussi bons anes comme il sont pour sept deniers; mais » il ne peut chaloir, car un autre fois je m'aviserai mieulx.—Par saint Pol! je sai » bien que non aurez si bons de la price en toute ce ville, car j'en sui certain » que vous ne vistes aucques[5] mais du millours anes qu'ils ne sont. — Baillez » ça doncques, et veiez cy vostre argent, et a Dieu vous comande. » *Vel sic :* » Dieux vous conduist! » *vel sic* : « A Dieu qui vous gart! » *vel sic:* « A Dieu » soiez! » *vel sic :* « Dieux soit garde de vous! — Sire, Dieux vous donne » santé et paix! » Adonques Janyn s'en vait a l'ostel pour appareiller la viande pour la soper de son signeur. Et quant il sera venu, il fera mettre le pot sur le feu plaine d'yauve, et quant il comencera a boiller, il boutera les anes dedans le pot pour eschauder; et puis il les desplumera ignellement. Et tost après qu'il (*fol.* 8) les aura ainsi deplumee, il les decoupera les culs, et boutera ses deis dedans les corps et oustera les bodeyns et toute l'ordure dedans, et puis les lavera

1. *Poultry.* — 2. Des canards.
3. Corr. *vais?*
4. Ms. *ne mangastes sentistes ne manjastes.*
5. Cf. p. précédente, note 1.

de l'yauve bien et honestement; et après il les boutera sur une haste pour roster, et quant il sera tout prest et assés rostee, il les oustera de les hastes; et par cel temps sera venu le signeur a son hostel. Lors venra la dame de l'ostel ou la damoiselle, et dira en ce maniere a[u] signeur: « Mon signeur, vous estez tres bien » venu; » *vel sic :* « Mon signeur, bien soyez venu.» *Si vero tuizaveris*[1] *aliquem, hoc modo rationem tuam procul dubio reserabis:* « Bial amy, bien sois venu. — Dame » comment vous est-il ? » *vel sic :* « Dame, comment faitez vous ? » *vel sic, si sit domina :* « Ma dame, comment vous avez vous portee depuis que je ne vous vi » mais ? — Tres bien, mon signeur, Dieu mercy et la vostre, et mieulx que je » vous vei en bonne santee du corps. — Vrayement, j'en ai grant joye. — Hé! » mon signeur, il y a grant piece que je ne vous vi mais. — Vrayement, m'amie, » vous ditez vérité. Ore, belle dame, me ditez vous : n'avez vous poynt des » belles fillettes comme vous soloiés avoir?— Mon signeur, s'il vous plaist, j'en » ai deux tres belles et tres bien et graciousement entaillez du corps, et aussi » gresles que vous les porez enpoigner entre voz deux mains. — Hé! me » faitez venir devant moy tost celles filletes, car je ne descenderai de mon chival » avant que je les aurai veu. » (*v°*) Doncques viennent avant les filletes ou presence du signeur. Fait le signeur : « Ces sont les plus belles fames et » mieulx entailliez du corps, ce m'est avis, que j'ay vu pieça; et pleust a Dieu » avecque home demourans[2] a mon manoir de N.! je les dounrai de l'or et de » l'argent et d'autres biens et chateux assés. » Doncques descent le signeur de son chival, et demande les noms de les filletes, et dit ainsi : « Mes tres doulces » amies, comment avez vous a noms? » Et doncques respont la plus veile pucelle et dit ainsi : « Mon signeur, s'il vous plaist, j'ay a nom Isabelle » ; puis dit l'autre : « Mon signeur, j'ai a nom Margarete. Ore je pri a Dieu qu'il vous » donne grace de bien faire. — Isabelle, vien ça, vien » ; *vel sic :* « Venez » a moi, ma tres doulce amie, hardiement, car je vous promette que je ne vous » fera ja de vilaynie, ains vous ferai, s'il Dieu plaist, de bien et de l'oneur. — » Voulantiers, mon signeur, a vostre comandement. » Doncques fait[3] le signeur acoler et doulcement baiser la damoiselle en la bouche, et puis il li dit gracieusement de bon et fervent amour, et par maniere d'amourasser, les paroles qu'ensuient :

« M'amie doulce et graciouse,
(De bien et) de courtoisie plaintivouse,
A qui j'ay donnée m'amours,
Car de toutes (les) flours arousee
Vous estez soveraine a mon gree,
Et comme la rose entre lilie e flours[4].

Ma dame gentille de pourtraiture,
En vous j'ay mis toute ma cure
Et m'amour et toute plaisance[5];

1. « Si vous tutoyez »; voy. Du Cange, *tibissare* et *tuisare*.
2. Passage corrompu; le sens demanderait : « avecque moi demorassent. »
3. Faut-il corriger *vait*, ou *fait* répond-il à l'anglais *does?*
4. Lisez *Com la r. e. lis et f.*
5. Corr. *Et toute plaisance et m'amour?*

Je vous ensure
Com(me) de toute beautee la flour.

Et puis le signour li mene par la main vers la sale et li dit ainsi : « Damoiselle, » vous souperez avecque moy. — Grant mercy, mon signeur. » (*fol.* 9) Adoncques il appelle son varlet par nom, ainsy luy disant : « Janyn, est nostre souper » tout prest encores ? — Oil mon signeur, alez vous seoir quant vous pleira. » Fait le signeur doncques, et soi regart tout environ, et dit : « Que dea ! encore » est la table a mettre ! » Et soy comence pour estre marri vers ses soubgis et siergeans, ainsi leur disant : « Malle semayne a vous soit mise tout deux ! » *Vel sic :* « Je pri a Dieu qu'il vous puist mescheoir du corps. Amen. Qu'avez-» vous fait depuis que je venoi ciens? Vous ne faitez que sounger et muser. Metez » la table tost et aportez nous une fois a boire de vin claret ou de vin blanc, car » j'en ai grant soif et aussi tres grant fain avecques. — A vostre comandement, » mon signeur. » Et quant il aura bu et la damoiselle aussi, il li dira en ce maniere : « M'amie, venez vous en, car vous seirez icy devant moy en une chaier. » —Mon signeur, s'il vous plaist, non ferai.—Par Dieu! si ferez.—Vostre mercy, » mon signeur. » Et puis après le signeur et la damoiselle seront serviz de moult » bonne viande a souper. Doncques le signeur li fait tres bon chere et tres » grant desduit, ainsi li disant : « Damoiselle que chere feitez vous? — Mon » signeur, tres bon chere, Dieu mercy et la vostre. — Vrayement j'en ai grant » joye, car vous m'estez aussi bien venuz comme aucune fame de monde, et » pleüst a Dieu que je eüsse de viande que vous pourroit plaiser. » — M'ait » Dieux, mon signeur, si est assés, Dieu mercy. » Et doncques dit le signeur a la damoiselle : « Quoy ne mangez vous doncques? — Par Dieu ! si fais je, mon » signeur, vostre mercy. — Ore i(l) parra ! » (*v°*) Et si tost qu'ils auront soupez le signeur comencera d'amourasser la damoiselle, et pour avoir son amour et sa pucellage, il fait, pour le grant brasier d'amour qu'il en a envers li, le plus gracious et le plus amerous chanson qui peut estre en tout le monde, en ce maniere disant, ou autrement chantant, tres gracieusement :

Tres doulz regart amerousement trait
Tant de doulceur fera (*l.* fait en?) mon cuer entrer
Quant les miens yeulx te pevent racontrer
Que tout mon sang me fuit et vers toi trait,
Et tant me plaist ton gracious atrait
Que de veoir je ne me puis saouler.
Je t'ai pourtant si en mon cuer pourtrait
Qu'autre pansée ne t'en pourroit ouster.
Et tel plaisir fait (fais?) dedans moi entrer
Que jamais jour tu n'en seras retrait.

Et sic finitur cantus dulcissimus. Et quant le signeur aura achavée sa chanson, il parlera a la damoiselle tout courtoisement en ce maniere : « M'amie, enne ai je » bien et parfaitement fait cest chanson ? — Oil vrayement, mon signeur, tres » bien a poynt, car vous m'avez enravoiee tout le cuer et le sang. » Doncques prent le signeur la fillete par la main, et s'affiance overtement de la foy de son corps, qu'il n'aura ja autre fame que li durant sa vie, ainsi disant : « M'amie, je » vous prenne icy a ma compaigne, et sur ce je vous affiance. » Et puis le

signeur s'esbat et esjoït atant avecque s'amie, qu'e[n] tout maniere de solace, desduit et esbatement son cuer s'embat; et il donne a [la] dame de l'ostel et a tous ses siergeans, chambreres et baisselletes (*fol.* 10) biaucop de biaus douns; c'est a savoir a la dame de l'ostel une tres belle ceinture de fyn soye vert[1], et a chascun des siergeans trois souldz et quatre deniers d'esterlings, et a chascun de les baisseletes une bourse de vert veluet bien appareillie et fort, cordeillée de fyn soye rouge, et dousze deniers d'esterlings. Doncques le signeur et s'amie et toute la gentille compaignie avec luy s'esbatent et esjoient atant que c'est mervailles; et le signeur comande ses escuiers et officers de l'aporter des espices et de boire; et tost après viennent avant ces escuiers et officers ou grant cop de cierges, bien entour cinnquant, et la l'aportent de tres belles escuelles fais des pierres precieuses a guise et manere des Sarrazins, trestout plains des tous maniers des espices; et puis ils aportent de tres bone cervoise et des bons vins; c'est a savoir vin claret, vermaille et blanc. Item de vins doucetes, comme de vin de Grece, Ipocras, Montrose, Ruñey, Vernage[2], Malvoisin, Osey[3], clarrey et pyement, et de tous autres vins que l'on peut avoir. Aussi des autres boires comme de syser, poyrye[4] et bragote[5]. Doncques viennent avant ou presence du signeur les corneours et clariouers, ou leur fretielles et clarions, et se comencent a corner et clariouer tres fixt[6], et puis le signeur ou ses escuiers se croulent, balent, dancent, houvent et chantent de biaux karoles sanz cesser jusques a mynuyt. E quant ils seront trestout si entravaillez et las qu'ils ne se pourront (*v°*) ja a cel temps plus longuement dancer, lors le signeur dira a toute la gentille compaignie luy environ ainsi : « Mes amys, il est haute heure de nous aler » coucher maishuy, car il est deja bien près une heure après mynuyt. Et pour » ce alons tost coucher, car se je fus couchee ou lit, je dormis tres voulantiers. » E! Janyn, amenez m'amie a chambre, et li deschausez et devestez, et que elle » soit tout prest encontre ma venu pour aler coucher avec moy. » Et puis venra le signeur et se couchera avecque s'amie en tres grant joye et esbatement, et se comence de li baiser et acoler, et boute un de ses bras desoubz le col, et li fait trestout la courtoisie et maniere de esbatement et desduit qu'apartient au marit faire a sa fame espousée. Et quand il venra au matinée, il soi levera sus bien matin, et appellera tantost son chambrer par nom ainsi : « Janyn, dors tu?— » Nonil, mon signeur.— Que fais tu doncques ? — Mon signeur, s'il vous plaist, » je sounge.— Reveille-toi, de par le deable et de par sa mere ou tout! Quey ne » m'as tu reveillié bien matin comme je te comandoi hier soir. — Mon signeur,

---

1. C'est aussi une ceinture que dans *Flamenca* Guillaume de Nevers donne à son hôte (p. 316).
2. Grenache; c'est la forme anglaise: voy. Halliwell à ce mot, et D. C. *vernachia*.
3. Du vin d'*Ausay* (Alsace)? Qu'est-ce que le *Vinum de Lieppe, d'Osey*, cité par D. C. au mot *vinum?*
4. Du cidre, du poirée.
5. La *bragote* est une boisson anglaise, qui, selon Halliwell, était composée de bière fermentée (*wort*), de sucre et d'épices, et selon d'autres était un synonyme d'hydromel. Voy. Halliwell au mot *bragot*.
6. Il ne semble pas y avoir autre chose; corr. *trestout* ou *tres fort?*

» par mon serement, si fesoi je. — Hé! tu mens fausement parmy la gorge. » Quelle heure est il maintenant?— Mon signeur il n'est que bien matin encore. » — Adoncques ne peut chaloir. » *Vel sic:* « Adoncques je ne fais compt; » *vel sic :* « Doncques je ne fais force; » *vel sic :* « Il ne m'en chaut doncques. — Ore, leve toy! » *vel sic :* « Ore levez vous tost! » *vel sic :* « Ore sourdez vous » le cul tost, et appareillez a diner. » Et puis le signeur soi leve et se veste de chemise, pourpoynt et de hopelande, et soy chause. Et si tost qu'il sera (*fol.* 11) to(s)t vestu et appareillié, il soi tire a l'une costee de la chambre vers les fenestre[s], et la endroit n'en[1] luy donne de l'yauve a laver ses mains, et luy apporte une longre de les essuer. Et la dame de l'ostel vient avant, disant en ce maniere: « Mon s^r^, comment avez vous fait anuit? » *vel sic :* « Coment vous avez vous » portee anuyt? — Tres bien, dame, vostre mercy, mais je fu un poy malades, » car j'avoi trop bu et (e)veillee anuyt. Janyn, baillez ça mon pigne, que » m'amie me pourra pigner la teste; et comandez mon garçon qu'il fasse abuvrer » mes chivalx, et puis les donne du fein et des aveines, et ordennez que nous » aions de bon poisson assés, comme des anguilles, lampreous[2], lampraes, samon » fraisse et saleie; et aussi de carpes, bremes, roches[3], perches, soles, plaiz[4], » barbels[5], luces, leynge[6], treyte[7], grelet[8], cedeleynge[9], merlankes, hutynge[10], » poisson saleie, platoun[11], espineis, carbonel, gojoun, mulet, muluel de mer[12],

1. Pour *l'en*, et de même ailleurs.

2. *Lamproun* paraît être une jeune lamproie : « *Hec lampreda*, a lampray; *hec mure-* » *nula*, a lamprun », dans un *nominale* publié par M. Th. Wright, *A Vol. of Vocab.* p. 222 *a;* même distinction dans un autre *nominale*, publié dans le même recueil, p. 189 *a* et *b*, où on lit : « *hec muprena*, lamprune; *hec lampada*, lampray », et un peu plus loin « *hec* » *merula* (pour *murenula*), lamprone. » Enfin, ibid. p. 253 *b*, *murena* est traduit par *lamprey* et *murenula* par *lampren* (*lampron?*). Voir aussi le texte rapporté par M. Furnivall, *Babees Book* p. 157 note 8.

3. « *Rocea* piscis genus, Gall. *rosse.* » D. C., cf. Wright, *op. cit.* p. 189 *b*. C'est le rouget.

4. *Nominale* ms. de Glasgow et d'Oxford : « *Hic placius vel pecten*, plaiz ». Cf. D. C. *pecten* 5; angl. *plaice*, plie.

5. Barbillon. Même *nominale :* « *Hic barbulus*, barbel »; cf. D. C. *barbula*.

6. Angl. *ling*, morue. Il y a en anglais comme en français plusieurs mots qui désignent plus ou moins la morue. Il est difficile de trouver la concordance précise de ces différents termes.

7. Truite.

8. Est-ce le *grayling*, qui d'après les dictionnaires serait en français l'ombre?

9. *Codeleynge?* l'anglais *codling*, une sorte de morue.

10. Ce doit être le *whiting*, qui dans un *nominale* (Wright, *op. cit.* p. 222 *b*) répond à *glaucus*, et dans un autre (*ibid.* p. 189) à *clamitus*, mot probablement corrompu. D. C., *glaucus*, cite un texte d'où il résulte qu'en prov. ce poisson s'appelle *liche;* les dictionnaires provençaux donnent *liche, licha*, traduit en français par « liche », mot qui manque au Dict. de M. Littré. D'après le dict. prov. d'Et. Garcin, ce serait un squale. Honnorat donne la synonymie scientifique. En anglais *whiting* est le merlan.

11. Des carrelets, ou quelqu'autre sorte de *flat fish*.

12. *Nominale* de Glasgow (manque dans l'exemplaire d'Oxford) : « Hic mornus, *mulvel* ». Wright, (*op. cit.* p. 222 *b*) : « *Hic norus* (*morus?*) a melle-welle. » D. C. donne comme correspondant à *mulvellus* l'anglais *green fish*, qui est la morue verte, c'est-à-dire simplement salée. Halliwell traduit *mulvell* par *haddock* avec un signe de doute. Ce sens est confirmé par le Dict. angl. fr. de Sherwood, où *melwell* est traduit par « merluz. » C'est l'origine très-probable de notre mot *morue*, anciennement *molue*, voir Littré à l'historique de ce mot.

» espelankes, estorjoun et turbiller[1], rais, tendal, geleis[2], crevis[3], rasours[4] et chien » de mer, porpeis avec la purée, oistrez, muscles, kochavon, harenc blanc et » sor, aussi d'esperlinge et menuz, et d'autre poisson du mer et du ryvere » assés. ». Et si tost que tout ce viande sera prest, le s^r s'en ira seoir a table, après qu'il aura lavee ses mains. Et après manger il demandera a la dame de l'ostel son chemyn vers tel lieu tout ainsi : « Dame, me ditez vous quant bien y » a il de cy a Tamps[5]. — Mon s^r, s'il vous plaist, il n'y a que dis lieues bien » petites. — (*v*°) Pourrai je y estre encore nuyt ? — Oil dea, mon s^r, bien aise. » — Et puis, quant bien y a il d'illoques a Aurilians, et quel chemyn tenrai je ? » — Mon s^r, vous chivalcherez tout parmy la ville de Tamps vers la porte » saint Loy[6], et la vous en isserez, et quant vous serez bien demy lieue de la, » vous y trouverez deux chemyns, une crois et une voilette : si prendré la plus » grant chemyn et vert, et la crois vous lerrez a la main droit. Adoncques vous » vous traiherez vers la foreste de Chartres ; et quant vous y serez, tost après » vous aprocherez une ville que n'en appelle Biauchastel en les prees[7], et donc- » ques vous en aurez vostre haute chemyn vers Aurilians tout droit devant vous, » si que vous ne pourrez ja forvoier, senon que vous vuillez. — Ore oustez la » table et alons a chival tost, car il sera bien près de nuyt avant que nous y » serons loegez. » Doncques prent le s^r congé a la dame, li disant ces mos : « Dame, a Dieu vous comande.— Mon s^r, je pri a Dieu qu'il vous donne bonne » vie et longue, et de bien faire en tous vos faiz, et grant mercy, mon s^r, de voz » grans biens et courtoisies. » *Vel sic :* « Et je vous remerci, mon s^r, tres entie- » rement de cuer des tous les bienfais, bontees et naturesses que vous m'avez » fait et monstree, depuis le premier temps que je vous ai conu tan qu'en ça. » Et Dieux me donne grace, s'il luy plaist, que je le vous pourrai rendre ou » temps avenir, car vrayement, mon s^r, j'en sui tres bien tenuz. » Doncques le s^r se monte a chival et baise la fillete (*fol.* 12) sa compaingne, et li baille trent francs a paier pour ses despens, et li dit courtoisement ainsi : « Ma tres doulce » amie et tres chiere compaigne, a Dieu vous comande jusques a revoir[8], car je » m'en irai pour esbatre a Aurilians un poy de temps, mais je n'arresterai guaire. » Et puis le s^r s'en chivalche sur son chemyn, et quant il venra ou my lieu de la ville, il demandera du primer homme qu'il encontrera, ainsi : « Mon ami », *vel*

---

1. Turbot?
2. Une sorte de *jelly fish*, de méduse? Il ne serait pas surprenant qu'au moyen-âge on se fût nourri de ces vilaines bêtes, car on faisait alors une grande consommation de sèches (voy. D. C. *sepia*, L. Delisle, *Bibl. de l'Éc. des Ch.*, 3, I, 428, et le tarif du péage de Sens, *ibid.*, 6, II, 293) et maintenant encore beaucoup d'habitants des bords de la Méditerranée en mangent volontiers.
3. Des écrevisses ou des crabes.
4. L'espadon ou épée de mer, voy. Halliwell, *rasour;* Wright, *op. cit.* p. 254 *b* : « *Hoc rasorium*, a rasowyr. »
5. Etampes.
6. Saint-Eloi? Je ne trouve point trace de ce nom à Étampes.
7. Je n'ai pas réussi à trouver ce lieu sur la route d'Etampes à Orléans ; du reste, tout l'itinéraire est un peu fantaisiste. Il n'y a pas de forêt de Chartres, et il n'est d'ailleurs guère possible de se rapprocher de Chartres pour aller d'Étampes à Orléans.
8. Ms. *revois*.

sic: « Biau sire », *vel sic:* « Biau filz, quelle heure est-il maintenant? » *Vel sic:* « Qu'est ce qu'a sonnee de l'oriloge? » *vel sic:* « Quant bien a il sonnee de » l'oriloge? — Mon s^r^, si Dieux m'ait, je ne vous sai dire, mais je panse bien » qu'il a sonnee dis, car il y a bien une heure passée depuis qu'il sonna noef.— » Biau filz, a Dieu qui vous gart.— Mon s^r^, je pri a Dieu qu'il vous donne bonne » encontre, et vous beneit, saut et gart de tous perils. »

IV. Ore je vous deviserai un autre maniere de parler de pietaille, comme des labourers et œuvrers des mestiers. Dit le closier d'un jardyn a un fosseour qui foue les terres ou les fosses, en cest maniere: « Mon amy, par ta foy, quant bien » as tu gaignee ce semayne? — Par mon serement, je n'ai gaignee tout ce » semayne pour fouyr les terres et faire des fosses bien parfons ou ma pic et » ma pelle, que .xij. d. et mes despens.—Par la mort Dieu! c'est bien petite. — » Ore me ditez vous, biau sire, qu'avez vous gaignee? — Voulantiers, mon » gentil compaignon. J'ay entee tous les arbres de mon jardyn de les plus belles » entes que j'ay veu pieça, et ore ils comencent a reverdir; et aussi j'ay fouee » un autre jardyn et je l'ay (v°) tres bien a poynt plantee des chous, porre, » perseles, et sauge, et des autres vertuouses herbes; et plus encore j'ai la(i) » arrachee et essartee tous les orties, roinses et toutes les malvoises herbes; et tres » bien semee de biaucop de bons semails; et j'en ai aussi biaucop de belles arbres » portanz de divers fruis comme des pomes, poirs, prunes, cherises et noes, et » je les ai partout tres bien appareilliez, et encore je n'ai gaaignee ce semayne » que .iij. deniers et mes[1] despens, mais je guaignai la derraine semayne que fut » de rechief autant, et j'en estoi adoncques bien hetiez. — Hé! mon amy, ne » vous chaile, car il faut guaigner ce que n'en peut avoir, aujourd'huy. — » Hé! escoultez coment toutes les saintes[2] sonnent ou clocher.—Hé! mon amy, » c'est a cause de le solenne feste que sera demain. Il est temps de nous aler » pranger. — Ceu est fait mon; » *vel sic:* « Ce fait mon. » Doncques ils s'en vont a l'ostel pour dyner ensamble; et quant ils seront venuz, ils seront serviz des chous lardé bien gras et bure ensamble, et aussi du lart, et des oefs avec les coques, l'aubuns et moailles; et ces deus meschans seront si friandes de leur viande qu'ils le transgloutent sans maschier, a cause d'estaindre plus tost leur grant fain. Et quant ils en auront trestout mangez, ils rueront les os a leur mastins. Doncques (*fol.* 13) ils les rungieront si fort que c'est deables, et primierement ils se esbateront atant ensamble qu'ils combateront droitement, ainsi que le plus fort abatera le plus feble au terre. Doncques dit l'un vilain a l'autre: « Mon mastin est plus [fort] que n'est le vostre; et pour ce nous les depar- » rons et nous assierons noz forces aussi par maniere de luter, tant que l'un » sera abatu a terre. — Laions nous ore nostre[3], car il me faut aler au marchee » pour achater un marteau et un malliet, car j'ameroi mieulx ainsi qu'en mesme

1. Ms. *mais.*
2. Tous les *sains*, les cloches.
3. Il paraît manquer ici un mot.

» le cas rencheoir en quel j'ay cheü par devant. A Dieu vous comande, car je » m'en vais. »

V. *Une autre maniere du parler:* Fait[1] le bolengier qui bulete la bulée et desoivre la gros de la minut[2] a un de ses varletons ainsi : « Pierre, prennez la siel » et va traire de l'yauve tost, et puis le boutez en la grant pael et le mettez sur » le feu, car il me faut encore nuit faire de paste et quir noef bussels de farine » de furment pour le despens mon s^r de Bealvois, car l'endemain de saint » Michel sera l'enterrement de ma tres noble dame ma dame de Gurneys que » fut sa compaingne, et que trespassa ou feste de l'exaltacion Sainte Croix » derrain passée[3]. — Maistre, je vous en pri, ne vous desplaise, car vrayement » je ne puis pas espuiser de l'yauve a cause que je sui blessee en les mains. — » Et comment fus tu ainsi blessee, (*v°*) meschant paillart que tu es? — Vraie- » ment, sire, si comme je me juai a(u) l'espeie de deux mains avecque un de mes » compaingnons, il me donna un ytel horion sur la main droite qu'il le fendist » tout parmy la peaulme jusques a l'os. Or veiez vous la proef qu'il n'est pas » mençonge ce que je vous die. — Par la mort Dieu! tu fis que fol, ainsi juer » de t'en blesser en cest maniere. Maintenant j'en ai grant besoigne de toy, et » tu ne me peus riens proufiter. — Hé! mon tres doulz maistre, ne vous chaile, » car je vous ferai avoir un autre, en nom de moy, desques a l'eure que j'en » serai tout guery. — Et savez vous bien que vous le ferez? — Oil dea, ne » vous souciez de cela. — Ore i(l) parra doncques, mais toutes voies j'en sui » bien marri que tu es ainsi naufree, car la playe est bien parfonde et perilouse, » mais nepourquant te reconforte bien, car, si(l) Dieu plaist, tu en seras bien » guery. »

VI. *Ore un autre maniere de parler des merchans.* Dit un merchant a un de ses apprentiz tout ainsi : « Guillaume, ou es tu? — Mon s^r, je sui sus cy. —Venez » a moy; » *vel sic :* « Vien avaunt doncques. — Maistre, je vien a vous. — Ou » as tu esté depuis que tu te levas? Je eusse esté au marchee pieça se tu ne » fus. Et tu sais bien que j'en fu bien matin levee ou matinee pour aler » au marchee a vendre mes danrees. Malle semayne soit (*fol.* 14) toi mise, car » j'ay perdu hui mon marchee a cause de ta folie!—Qi c'en puis je[4], vous savez » bien que j'ay esté ocupié entour voz besoignes si comme vous me comandastes » hier soir. — Hé! tu mens fausement : tu as esté avecque tes filletes putaignes » et makerelles, et pour ce je pri a Dieu que de malle faucille roillie peus tu

1. Ms. *ffait*.
2. Mot d'une lecture douteuse.
3. Il a été publié il y a quelques années (1848-58) un gros ouvrage sur la maison de Gurney, *The Record of the House of Gournay* (voir le titre complet dans Brunet au nom *Gurney*), qui n'a pas été mis dans le commerce et qui est par conséquent fort rare sur le Continent. M. Delisle, qui a pris la peine de chercher s'il s'y trouverait une confirmation de ce passage, a constaté qu'il n'y était fait aucune mention d'une alliance entre la famille de Gournay et celle de Beauvais, ce qui du reste ne prouve pas absolument qu'il n'y en ait pas eu.
4. Pour *Qui qu'en poist*, ou *qu'en puis je?*

» avoir le vit coupee, car je sai bien que tu en auras malle estraine a derrai-
» niers, se tu ne vius laisser ta folye. — Par Dieu! mon s^r^, je n'y fu pas.— Tu
» mens fausement, parmy la gorge, je le sai bien que tu y fus. — Save vostre
» grace, non fais.—Tey toi, de par le diable! » *Vel sic :* « Tien te coy, ou je te
» dounrai un ytel soufflet que tu penseras de moy de cy as quatre jours. Moi
» croi, se tu vius, car je te tenrai covenant. » *Vel sic :* « Tenez vous coy »; *vel sic :* « Fuiez[1] vous »; *vel sic :* « Ne me parlez ja plus a cest fois, sur peril
» qu'en pourra avenir, car se vous le ferez, vous en aurez des horions si bien
» assis que par aventure vous panserez de moy decy as trois semaynes; me
» croiez vous se vous vuillez, car vrayement je vous tenrai la covenant.— Hé!
» mon tres doulz maistre, je vous en mercy et vous en suppli humblement de
» vostre grace que vous me vuillez perdonner vostre (*v°*) maltalent, car, s'il
» Dieu plaist, je ne mesprendrai ja plus envers vous.—Ore va t'en, car je te par-
» donne. — Grant mercy, mon s^r^. » Doncques l'apprentiz s'en vait au marchié[2] pour vendre les danrées de son maistre, et la viennent grant cop des gens de divers paiis de les achater. Et l'apprentiz leur dit tout courtoisement en cest maniere : « Mes amis, venez vous ciens, et je vous monstrerai de aussi bon
» drap comme vous trouverez en toute ce ville, et vous en aurez de aussi bon
» marchee comme nul autre. Ore regardez, biau sire, comment vous est avis; »
vel sic : « Comment vous plaist il. Veicy de bon escarlet violet, sangwytannes,
» et de tous autres colours que n'en peut nommer; ore esliez de tel que vous
» plest. » Doncques, dit un merchant : « Que me costera tout cest renc d'escar-
» let? » Et l'autre dit ainsi : « Biau sire, vous me dounrez deux miles francs.
» — Nonil dea, mon amy, mais savez vous que je vous en dounrai? vous en
» aurez de moy pour tout cest renc .xij.^c^ francs.— Mon tres doulz sire, il m'est
» avis que vous estez preudes et vaillant; vuillez vous que je vous die un mot
» pour tout vrayement? Vous me dounerez .xv.^c^ francs. — Non ferai je, car si
» Dieu m'ait, je ne vous dounrai plus, et encore il m'est avis qu'il est bien chere.
» — Par Dieu! non est, biau sire, mais vous estez un pou trop tenant; et
» pour ce que j'ay esperance (*fol.* 15) que vous achaterez de moy plus de
» danrées ou temps a venir; vous l'aurez de la price que me costa : c'est asa-
» voir .xij.^c^ francs, mais que vous me paiez bien maintenant. — Mon amy, ne
» vous sourciez, je vous paierai tres bien, s'il Dieu plaist, si que vous me don-
» nez jour de paiement jusques a la goule d'aoust[3]. — Vraiement, sire, ne vous
» desplaise, je ne le puis faire, senon qu'il m'en seroit grant merissement et
» empirement de mon estat, laquelle je panse bien que vous ne vouldroiez mye
» desirer que j'en feusse aucunement merissee[4] ou empiree a cause de vous,
» car je doi as gens du païs grandes somes d'argent que j'ay emprointee de eux
» jusques a Noel prochain a venir; et sur ce j'en sui obligee et tenu par une

1. Ms. *ffuiez.*
2. Ms. *a lon'dure;* je suppose qu'il y avait dans l'original *al m'chié.*
3. La Saint Pierre aux liens (1er août), souvent appelée « Saint Pierre engoule Août » ou « Goule Août. »
4. *Sic*, dérivé de *marir*, ou de *menrir* (amoindrir)?

» forte obligation faite de double de le paier a mesme le feste. Et se je faurai » doncques de mesme la paiement en partie ou en tout, je me fais fort que je » serai mys en prisone, et j'en sui certain que je n'isserai mye d'illoques avant » que j'en aurai trestout fait gree. Et pour ce, biau sire, je vous em pri tant che- » rement comme je puis que vous me vuillez paier mon argent tout ensamble » ore, a ma grant necessité, sans plus longue (*v°*) delaye. Et vrayement, » sire, je vous apresterai une autre fois voulantiers de richief atant. — Hé! mon » amy, ne vous couroucez point, car vous en aurez ore la moitee de l'argent, » et l'autre moitee je me obligerai a vous par une obligacion de vous paier bien » et loyalment ou feste du saint Pierre la noele[1] prochain qui venra. — Enne » vous bien agreerez, doncques j'en sui bien agree, mais toutes voies j'ameroi » mieux de l'avoir maintenant a ma grant bosoigne que plus en delayer; mais » depuis qu'il ne peut estre autrement, il me covient d'attendre le jour de paie- » ment. » Et quant l'apprentiz en aura trestout achevee et accordee avecque » luy, il luy dira tout ainsi : « Mon tres doulz amy, maintenant ces danrées » sont les vostres. Vrayement vous les avez de mesme la price que je les achatai. » *Vel sic :* « Si Dieux m'ait, vous les avez de aussi bon marchee comme ils me » costirent. Ore prennez voz biens et je pri a Dieu qu'il vous en donne atant de » proufit et encresement comme je vouldroy en avoir s'ils feussent les miens. » — Sire, grant mercy, de vostre courtoisie, et se je viverai as deux ans vous » ne perderez ja riens de vostre bienfait, car, s'il Dieu plaist, je le vous rendrai » bien. — Biau sire (*fol.* 16), a Dieu vous comande. — Mon tres doulz amy, » Dieux vous eit en sa garde.»

VII. *Un autre maniere du parler*. Dit un varlet a un dubbeour des veils draps en ce maniere : « J'en ai icy un pourpoynt qu'est rumpuz en biaucop de lieux, » et aussi pour la greniour partie les coustures sont decouseez, et pour ce je » vous pri cherement que vous le vuillez adubber bien et honestement pour mon » argent, et me ditez que vuillez vous en avoir ? — Par Dieu! mon amy vous me » dounrez sis deniers a un mot, car vrayement l'overage d'ycel bien vaut tant » entre deux freres, et je le vous ferai tres bien a point. — Biau sire, ainsi que » vous vous tenrez tres bien a gree, or i(l) parra; et je vous em pri que je l'ay » dymenche prochain que vient, au derraniers; car j'en ai grant mester. — De » par Dieu, il ne vous faudra ja de m'en parler plus, car, s'il Dieu plaist, il » sera doncques tout prest tres bien a vostre plaiser; ne vous sourciez. »

VIII. *Un autre maniere du parler*. Dit un garçon a son compaignon ainsi : « Laisse » ta ju[2] a le tourpie maishuy, et va t'en a esgarder a tes chivalx, car se ton » maistre te trouveroit (*v°*) icy esbatant, il te torcherait tres bien sur la teste. » — Hé! mon amy, ne te chaille. — Avisez vous doncques, car je ne puis » guaires arester. — Ore alons! » Et s'en vont ensamble a les chivalx. Et quant

1. Lecture incertaine; il y a plutôt *la niucle?*
2. Ms. *tain, tam?*

» ils venront la, l'un dit a l'autre ainsi : « Mon compaignon, gardez vous bien de » Sorelle[1] quant vous luy monterez, car il vous frapera voulantiers ; et pour ce » ne montez vous pas lanteinement, mais si ignellement comme vous pourrez.» Et ces deux compaignons se montent as chivalx, et puis l'un dit a l'autre : « Vous » estez en grant partye mieux montez et araiez que je ne sui, sauve vostre » grace, biau sire. — Non sui je. » Et puis s'en chivalchent ensamble vers l'estanc, et si tost que les chivalx ont assez bu, ils les jettent en l'yauve. Doncques ils ne povent sourdre se a paine non, a cause que leur garnemens sont trestout moilliez et toilliez de boue et plains de zablon ; et puis se courent fort pour atteindre les chivalx ; et quant ils les ont atteinz, ils les frotent tres bien de leurs bastons et fouetes, de les faire plus privez. Et puis s'en chivalchent a l'ostel ; et puis les sechent encontre (*fol.* 17) le feu, et se chaufent bien. Doncques dit l'un compaignon : « Quoy ne me disoiez vous, quant vous estiez a l'estanc, la » maniere et l'usage de voz chivalx ? Vrayement, vous estiez bien meschant et » malvais. — Si Dieux m'ait, compaignon, je ne le congnoi mye, car ils n'ont » pas acoustumee de faire ainsi, au meins que je le vi aucques. — Doncques ne » peut chaloir. — Ore buvons une fois, et jehetions[2] nous bien, car il nous ne » proufitera ja plus em plaindre. — Hé ! regardez, mon compaignon, comment » mes soliers sont tout despeciez. J'en sui bien abaiee, et il n'y a encores que sis » jours passez que je les avoi tout de nouvelle. Ore me faut aler a le save- » teur de les adubber ; et quant de bons quarreaux et fors et de bon cuir de » boef et bien espes, qu'ils me pouront longuement durer. Ousteons nous ces » busses et tysons, qu'il ne poura ja estre aperçu que nous en avions de si grant » feu, et fairrez vous bien le feu, et alons nous esbatre un poy de temps. » Delivre toy, et vien t'en se tu vius, car je m'en vais. »

IX. *Un autre maniere de parler.* Quant un homme encontrera aucun[3] ou matinee, il luy dira tout courtoisement ainsi : « Mon signour, Dieux vous donne » boun matin et bonne aventure ! » *Vel sic :* Sire, Dieux vous (*v°*) doint bou n » matin et bonne estraine. — Mon amy, Dieux vous doint bon jour et » bonne encontre. » Et a mydy vous parlerez en cest maniere : « Mon s^r^, Dieux » vous donne bon jour et bonnes heures ! » *Vel sic :* « Sire, Dieux vous beneit » et la compaignie ! » A pietaille vous direz ainsi : « Dieux vous gart ! » *Vel sic:* « Sta ben[4] », *vel sic :* « Reposez bien. » Et as oeuvrers et labourers vous direz ainsi : « Dieux vous ait ! mon amy »; *vel sic :* « Dieux vous avanee, mon com- » paignon. Bien soiez venu, biau sire. Dont venez vous ? » *Vel sic :* « De quel » part venez vous ? — Mon s^r^, je vien de Aurilians. — Que nouvelles là ? — » Mon s^r^, il y a grant debat entre les escoliers, car vrayement ils ne cessent de » jour en autre de combatre ensamble.—Et de quelx parties sont ils ?—Ils sont » de Pycardie et de Champagne ; et les Pycardes vont a my nuyt tout parmy

1. Corr. *Morelle?* Après tout, *Sorel* peut bien être aussi un nom de cheval.
2. Corr. *rehetions?*
3. Ici et plus bas, ms. *aucuny*.
4. Ms. *bñ*. Est-ce de l'italien?

» la ville acustumement bien armez et araiez a guise de gens d'armes, portans » des glayves, espeies et haches, et serchent les Champaneys de rue en rue de » les racontrer, a cause de la grant hayne et anemyté qu'ils ont devers eux. Et » si tost qu'ils les ont trouvez, ils se guerrent ensamble si fort que c'est mer- » vailles. Et le roy les a mandee par ses lettres patentes de laisser leur folie sur » paine de forsfaire (*fol.* 18) envers lui tout quanque ils ont en sa reaume; et » encore ils ne se vuillent cesser ne prendre plus de garde a mandement du roy » que je ne feroi de la plus petite paille desoubz mes piés.— Par Nostre Dame! » c'est grant despit. Par Dieu! se je fu[sse] que le roy, je rebateroi tres bien » leur orgueille et fumosité. — Hé! mon amy, j'ai oublié de vous demander une » chose : dont estez vous? » *Vel sic:* « De quel païs estez vous? mais qu'il ne » vous desplaise. » *Vel sic :* « En quel païs fustez vous nee? — Mon s^r^, je sui de » Henaude. — Que dea! vous estez Englois doncques? — Nonil dea, mon s^r^, » mais nous aimons bien les Englois a cause que les plus grans signeurs du » païs la sont de nostre lignage. — Hé! mon amy, je sai bien ore que cils qui » tient un Henuer par la main tient un Englois par le cuer. » Et quant il aprochera vers le nuyt vous direz ainsi : « Mon s^r^, Dieux vous donne bon soir. « Biau filz, bonsoir vous donne Dieux. » Et quant tu prendras congé de nully pour toute la nuit, tu diras ainsi : « Mon s^r^, Dieux vous donne bonne nuit! » Bonne nuyt vous donne Dieux! » *Vel sic :* « Dieux (v^o^) vous conduist! » *Vel sic :* « Alez a Dieu », *vel sic :* « A Dieu vous comande, car je m'en vais coucher.» Et si tu vouldras trumper aucun, ditez ainsi : « Dieux vous donne bonne nuit » et bon repos et bial lit, et vous dehors »; *vel sic :* « Dieux vous donne aussi » bon repos que vous n'avez maishuy le cul clos. »

X. *Ore je vous monstrerai la maniere du parler à un enfant.* Quant vous verez un enfant plorer ou gemir, vous direz ainsi : « Qu'as tu, mon enfant? » *vel sic :* « Qu'avez vous, mon amy ?» *vel sic :* « Qui t'a mal fait, biau filz? » *vel sic :* « Qui » t'a fait plorer, biau doulz enfant? — Mon s^r^, vostre petit garçon m'a ainsi » frotee, acrochee, buffatee et batu que il me fist saingner la voisie. — Hé! mon » biau filz, ne vous chaile, car je l'amenderai bien a point, et il sera bien batu » sur le cul pour l'amour de vous. Et puis il ne sera ja plus si hardiz de vous » mal faire de cy en avant. — Grant mercy, mon s^r^. » Et quant un pouvre homme venra a ta maison a demander pour Dieu de t'almoisne, et se vous ne luy vuillez faire aucun bien pour Dieu, vous direz ainsi doncques : « Mon amy, » Dieux vous face bien! » *Vel sic :* « Dieux vous vuille aider, car vrayement, mon » amy, se je pourroi, je vous aidasse tres volantiers car il me semble bien » que vous n'estes pas bien (*fol.* 19) hetiez. Dieux le vueille amender!—Vraye- » ment, biau sire, vous ditez voir, car j'ay esté longtemps malade. »

XI. *Un autre maniere de language* : « Mon amy, me ditez vous ou demeurt » mon s^r^ Guillam Mountendré? — Ne vous bougez biau sire, je le vous dirai : « Veiez vous bien ou il y a un grant moustier ci aval a boute de ce rue? — Oïl, » mon tres doulz amy, je le vei bien. — De par Dieu doncques, quant vous

» serez la vous traiherez vers l'occident a darrere le moustier, si vous passerez » une ruete, et tost après vous verez devant vous en la haute rue une haute » maison et une grosse pierre gisant a l'huys, et aussi des cordels pendans as » fenestres a travers[1] la rue, et la desur deux cinges couranz et esbatans ensam- » ble. » Et quant il sera pres de son hostel, encore est il si sot qu'il ne sait bien droit aler avant, qu'il en a une autre fois demandee la voie. Doncques, dit il ainsi : « Mon amy, me ditez vous, demeurt icy mon s^r^ Guillam Montendré ? — » Nonil dea ! par quoy alez vous de la ? vous avez forvoié biaucop. Venez vous » de ça et je vous menrai tan que vous serez droit a l'huys de sa maison. » Et tost après qu'il s'en est entré liens, il dit ainsi : « Ore soit Dieux ! » ; *vel sic :* « Dieux » soit ciens ! Mon s^r^, Dieux vous beneit et la compaignie ! — Bien sois venu, (*v*°) » compaignon. — Mon s^r^, vostre cousin se recomande a vous et a ma dame » vostre compaign(i)e, et il vous a envoiee trois blancs leuvrers si veluz comme » un ours, bien courans, et de bone entaille ; et aussi trois grues si privez » qu'ils se vuillent paistre au main. — Vrayement, c'est tres noble chose, et » bien a mon gree, et je luy mercy souvent de cuer de ses grans biens et cour- » toisies qu'il me fait de jour en autre, sans le mien desiert. Et ditez luy, quant » vous serez venu a l'ostel, que je luy en merci grandement de sa tres noble et » vaillant donoison, et de ses grans despens qu'ore m'a envoiee, et des tous » autre courtoisies et bienfais qui ou temps passee m'a fait et monstree. Et » Dieux me donne grace, s'il lui plaist, que je lui pourrai rendre. »

XII. *Un autre maniere de parler :* « Hé ! mon amy, il me faut aler en pelerinage » pour sercher saint Thomas de Canterbers. Vuillez vous aler avecque moy ? — » Hé ! biau sire, pleüst à Dieu que je pourroi aler avec vous, car je m'en alasse » doncques tres voulantiers, mais vous me faut avoir a present pour escusee. — » Par quoy biau sire ? — Vrayement, sire, mon chival me ferist l'autre jour si ma- » lement que je ne puis mye aler. Ore regardez comment ma jambe en est tout » enfleez. J'en ai grant cremeur qu'il devendra un mormal[2], car il puit vilayne- » ment que un fumers pourriz tout plain de fiens, (*fol.* 20) caroinge et merde et » de tous autres ordures et choses puans ; et j'en ai si grant paine que c'est » mervailles ; par quoy je pense bien que je ne viverai guaires, se non que j'en » ai le plus tost remedie, car si Dieux m'ait, il ne me chaudroit que je dounasse » pour en estre guery. — Hé ! mon amy, ne savez vous poynt qu'il y a un » chanson qui dit ainsi :

J'endure et endurer me faut,
Mal endurant ne peut durer
A bien enduree rien ne faut ;
Qui vieult vivre il faut endurer[3].

» Et ainsi il vous covient souffrer et passer le temps et en toute tribulacion et » angouisse de loer et regratier nostre sires Dieu omnipotent, si comme le droi-

1. Ms. *attravers*.
2. La gangrène, voy. le Dict. de Halliwell, et D. C. *malum mortuum*.
3. Le Roux de Lincy, *Livre des prov. fr.* II, 310, rapporte cette maxime tirée du *Tresor des sentences* de Gabriel Meurier : « Il faut endurer, qui veut *vaincre* et durer. »

» turel homme Job fist en sa vie, qui a tout temps fut si preudes et humles » envers Dieu, sans aucune muance ou variance, et si fort enracinee en la loy de » Dieu, et si ferme et estable en la vraye creance et foy, que sa bouche noncques » pechoit; et ce fut par la soveraine vertu et grace que Dieu luy avoit don- » née, dont l'anemy avoit si grant despit qu'il ne cessa avant qu'il avoit con- » gee et l'ottroi de Dieu de luy ataïner. Et puis il avoit si grant pooir de luy » qu'il occist tous ses bestes, c'est a savoir chivalx, asnes, mules, boefs, vaches, » vials, senglers et troies, et tous ses autres porceulx. Item, par tempeste et » fouldre il tua tous ses brebis comme coillars, vervis, chatrés[1], oailles, » chevres, aignels et (*v°*) aignelés. Et puis après, ou temps que tous ses » parens de sa lynage seoient a manger ensamble, il fist par tempeste orrible » la maison trebucher a terre, et ainsi ils furent trestous mors. Et quant les » messagers vindrent de luy anoncier tous ces cheances, il leva sus ses mains » envers Dieu et luy en loa et regracia humlement, ainsi disant : Dieux l'a » dounee et Dieux l'a pris; benoit soit il en tous ses fais, car si comme il luy » plout si est il fait. — Hé! mon amy c'est bien et gracieusement dit : pour- » quoy n'estiez vous mye fait un frere mendiuant (*sic*) ou un curee d'une » esglise, ou un chapelain parrochial? Vrayement il est grant damage que vous » n'estiez mye fait un clerc, car vous eussez doncques estee un soverain pres- » chour. — Hé! mon amy, vous me savez tres bien flater, car je sai bien ore » que vous mokez de moy. — Par Dieu! biau sire, non fois, car je vous die » vérité. — Vrayement, sauve vostre grace, non faitez. »

XIII. *La maniere de parler entre compaingnons qui demeurent ensemble en un hostel quant ils se doivent aler coucher.* « Guillam, avez vous fait nostre lit? — » Nonil, vrayement. — Vous estes bien meschant que nostre lit est encore a » faire. Sourdez vous le cul et alez vous faire nostre lit, je vous em pri, car je » dormisse tres voulantiers se je fusse couchee. — Hé! biau sire, me laissez » vous chaufer bien les piés primierement, car j'en ai grant froit. — Et com- » le pourrez vous dire, (*fol.* 22) pour honte, depuis qu'il fait si grant chaut? — » Alumez la chandele et va traire de vin.—[Alez] se vous vuillez, car je ne me bou- » gerai ja.—Il le meschie qui vous en dounra a boire! car je m'en irai querre de vin » pour moy mesmes et pour Jehan. Et par Dieu! se je puis, vous ne beverez mais » huy a cause de vostre malvais voulanté. — Vrayement, Perot, vous estez bien » malvais. Je pri a Dieu qu'il vous meschie. — Tei te, senglant, merdous garçon, » vilain mastin, meschant paillart cornart qui tu es, ou tu en auras des horions, » que tu les sentiras de ci a quatre jours. » Doncques il lui donne un bon buffe sur la jouve, ainsi lui disant : « Dieux mette toi [en] mal an! Quoy me res- » pondiez vous ainsi?» Et l'autre se comence a plorer et dit : « Je pri a Dieu que » tu te peus rumpre le col avant que tu te bougeras de cy; » *vel sic* : « avant que » tu t'en iras hors de ciens. — Par Dieu, il te fu[s]t mieux taiser, si que tu n'as » plus de damage. — Vrayement je ne souffrerai ja plus estre batu de vous; je

1. Glose : *vel motons.*

» amasse mieulx encore demourer la ou nul me congnoissoit qu'arester plus » longuement icy. — Hé! Guillam, ne vous chaile! je ne vous ferai ja plus de » de mal. Ore buvons nous tost et alons coucher.—Guillam, ou alez vous? — Je » m'en vais amont. — Biau sire, je vous em pri que vous coverez le feu pri- » mierement, et oustez ces busses et tysons tost, et boutez les carbons et les » (*v°*) breis ensamble, et mettez desous les cendres; et puis nous en irons cou- » cher.» Et après ce que sera fait ils s'en vont a leur chambre amont. Et quant ils seront la, l'un demandera a l'autre ainsi : « Ou est Bryket, le petit chien, et » Florete la petite chiene? — Je ne sai mye ou Bryket est devenuz, mais toutes » voies Florete s'en est couchee aval desoubz les chesnes qui gisent au jardin.— » Guillam, deschausez vous tost et lavez voz jambes, et puis les ressuez » d'un drapelet et les frotez bien pour l'amour des puces, qu'ils ne se saillent » mye sur voz jambes, car il y a grant cop gisans en le poudre soubz les juncs.» Et puis il s'en vait coucher. Doncques, dit il, a l'autre : « Traihez vous la, car » vous estez si froit que je ne pui pas endurer que vous me touchez poynt, et » dormeons, pour Dieu, car j'en ai grant mestier a cause que j'ay veillee tout » ces deux nuis passez sans dormir. — Que dea! vous estez bien chaut ore, » que vous suez si fort.— Hé! les puces me mordent fort et me font grant mal et » damage, car je m'ay gratee le dos si fort que le sang se coule; et pour ce je » comence a estre roignous, et tout le corps me mange tres malement; et pour » ce je m'en irai demain pour estre estufee[1] sans plus targer, car j'en ai grant » necessité.— Hé! Guillam, que vous estes bien sueve du corps : pleüst a Dieu » que je feusse si sueve et si nette (*fol.* 22) comme vous estez.—Hé! Perot, ne » me touchez poynt, je vous em pri, car je sui bien chatoilleus.—Hé! Guillam, je » vous chatoillerai tres bien doncques. — Pour Dieu! biau sire, finez vous, car » il est haut temps a dormir, mais huy, par Nostre Dame! toutes voies ceu fait » mon. — Ore ne parleons plus doncques, mais dormeons fort et estaingnez » la chandelle. — Guillam, Dieux vous donne bonne nuyt et bon repos, et moy » aussi. — Quoy ne dions nous noz oraisons si comme nous sume acoustumez? » — Il ne me souvenoit poynt. — Ore nous dirons : *De profundis* en l'oneur de » Dieu et de Nostre Dame la benoite vierge Marie sa tres doulce mere, et des » tous les sains de paradis; et pour les ames des trespassez que la mercy de » Dieu attendent en paines de purgatoire, qu'ils les pourront le plus tost estre » relesseez de leur paines a cause de nos priers, et venir a la joye pardurable, » laquelle joye Dieux qui mainct en Trinitee sans fyn en gloire delettable et nous » rechata de son precious sang, de sa grande misericorde et pitié nous octroit en » la fin s'il luy plaist. Amen. Amen. »

Pansez bien, qd Kirnyngton.

(*v°*) Mon tres honuree et tres gentil sire, ore Dieux en soit regraciez, j'ay achevee cest traitis au reverence et instance de vous, et a mon escient je l'ai traitee et compilee si comme j'ai entendu et apris es parties de la le mer; et ja soit que j'ay parlee en mainte lieu oscurement, et nient escienteusement fait cest besoi-

1. Estuvé.

gne, je vous en suppli de vostre gentrise et tous ceulx qui cest livre enremirent, de m'avoir escusee, car combien que je ne sui pas le plus escienteus a parler et escrire doulz fransois ou romance, ne pourquant je l'ai fait selon[1] ceu que Dieux m'a liveree grace, raison, sens et entendement. Et vrayement, mon tres doulz amy, s'il est bien a poynt au vostre plaisance, j'en ai grant joye; et vous plaist savoir, biau tres doulz amy, que je sui et tous dis serai prest et appareilliez a voz tres gentils comandemens en bien et honeur sanz enfraindre heure, s'il Dieu plaist, et Dieux me donne grace que je vous pourrai rendre du bien et de l'oneur pour les grans biens, courtoisies et naturesses que vous m'avez fait et monstree sans le mien desiert, et encores ferez si Dieu plaist, comme j'ay esperance de vous; et je pri a Nostre Sign^r Dieu qu'il vous doinct bonne vie et longue et (*fol.* 23) vous en donne santee et paix aus tous jours mais. Escript a Bury saint Esmon, en la veille de Pentecost l'an de grace mil trois cenz quatre vinz et sesze.

I.

Mon amy, savez vous comment il est?
Il est hony qui pouvres est;
(Et) qui pouvres est et mal vestuz
Il est en tous (les) lieuz mal venuz.
Va darrere va darrere va.
Il peut bien aller darrere
Qui point d'argent n'a.
Je me chivalchoi l'autri (*sic*) devers la prierie,
J'encontrai sur mon chemyn, une noble dame jolye.
Qui chanta haut et clere,
Et si disoit en bas:
Vous que n'avez poynt d'argent,
Pour Dieu! traihez vous la.

II.

Ce morceau se trouve aussi dans le ms. d'All Souls fol. 372 :

Le fouc de mes oailles[2] que furent en leur clos hier soir l'ont depecie a cause d'un mastin veluz et un leu hidous qui les assailloient fort. Et sur mon chemyn rencontrai[3] une erluse que se moka de moy, et me dist : « Hé! meschant garce[4], je pri a Dieu que de » malle faucille roillie peus tu avoir le vit coupee; car vrayement tu ne echiveras[5] ja. — » Par la mort Dieu! » fiz je, « puite veile, tu le comparras. — Par saint Jacques de » Gales! » (v^o) fist elle, « se tu ne bougeras[6] de cy le plus tost, je te rumperai le col. » — Hé! ma merestre[7] », fiz je, « ne vous desplaise, car je ne fiz que pour esbatement. » — Doncques », fist elle, « ne peut chaloir, mon tres doulz filluoil[8], mais va t'en ignel- » lement cy amont, et la tu trouveras une petite bochete; et quant tu y seras tu ne » pourras ja forvoier; et tost apres tu veras tes oailles jolyment saillans sur un tirtre[9].

---

1. Glose : *vel selonc.*
2. Oxford *oralles*, et de même plus bas.
3. O. *J'encontrai.*
4. O. *grace.*
5. Ainsi coupé dans les deux mss.
6. *Sic* dans les deux mss.
7. O. *merastre.*
8. O. *fillueil.*
9. O. *turtre.*

— Doncques », fiz je, « ma tres doulce beulole[1], dieux vous donne bonne encontre et » bonne estraine, et a Dieu vous comande jusques au revois[2], etc., etc. (*sic*) ».

Le grant brasier de m'amour
Me fait amourasser le doulz flour,
Qd Kirnyngton, sans folour,
Qui Dieux gart en grant baudour[3].

III.

Suit d'une écriture fine et moins ancienne (commencement du XVIe siècle?) :

Mon amy, il m'est avys que un precheur ne devroit mye parler si ordement devant le comon[4] peuple si come le cordeller fesoit devant hier, car combien que n'en parle le plus honestement qu'ils pourront, il en y a encores des aucunes qui le vueillent espondre malveysement; et pour cela il s'en faut estre bien avysee qui parlera devant les gens[5].

Mieulx vault par raison fortune attendre que hastyvement ramper et sodaynement descendre.

Gratez les cuillons de vilain
Et il vous chiera la main plain[6].

(*Fol.* 24). Je ne vouldroy pour nulle chose du monde avoir fait si follement come il a fait, car vrayement il fait que fol pour monstrer son consaille as toutes gens, car cils qui ne sait mye celer son propre consaille, coment pourroit il celer le consaille d'un autre?

Il en y a des aucuns en ce païs icy qui savent tres bien flater et doulcement parler en presence d'omme, et en s'absence ils parlent le pis qu'ils povent; et pour ce je pri a Nostre S^r qu'il destourne toutes les malvaises[7] langues du monde en aise et consolacion de les loyalx.

Monsr le roy Arthur, al temps qu'il regnoit en Engleterre, parloyt jadys a un aultre s^r d'un chivaler tout ainsi : « Veiez vous bien cel chevaler qui vait la, » fist il, « qui est » vestu de pearce? — Oil bien, » fist l'autre. — Lors », dist le roy Arthur, « il pourra » user aussi bon or a talon come nul emperour qui soit ou monde pourra a teste, car le » plus pouvre chevalier qui soit, » fist il, « pourra faire le plus ryche roy du monde un » chevalier; car vrayement l'ordre de chevallerie est le plus honeurable et le plus vaillant » ordre qui soit en terre, après l'ordre de prestre[8].

Home se pourra longuement acoustumer pour parler fraunceis avant qu'il en sera bien parfait, car il en y a beaucoup des raisons[9] d'englois que ne s'accordent mye a la language de France pour la desordenance et nyent propre locucion d'ycelles. Je metteray a vous une galon de vyn qu'il n'y a home ou roialme de France qui parlera chescun raison en sa language que s'acordera de mot en mot a une ytiel raison d'englois come vous parlez maintenant, (v^o) car vrayement il n'y a language ou monde qui se vieult soubmettre a l'autre.

Il ne luy avient plus a parler franceis qu'a une vache de porter une selle, a cause que sa langue n'est pas bien afilée; et pour cela n'entremette il pas a parler entre les fraunceis. Nepourquant il peut bien estre preudome, come bien qu'il ne sait guaires de franceis.

Dean[10] S^r, n'avez vous mye encore la chose que Jehan de B. vous a promys? — Par Dieu! mon amy je le cuidoy bien avoir en pieça, mais jo ne l'ai mye encores, et pour cela j'en sui bien marri.

---

1. Il y a en provençal *beuloli*, chat huant? — 2. O. *rebois*.

3. Ces quatre lignes rimées, qui contiennent le nom du copiste du ms. Harléien, ne se retrouvent pas dans le ms. d'All Souls.

4. Il y a un *titulus* sur l'*n* de *comon*, et plus loin sur l'*m* de *come* : ces signes, comme il arrive souvent dans les mss. exécutés en Angleterre, paraissent n'avoir ici aucune valeur.

5. Cet alinéa se retrouve encore, avec quelques variantes purement orthographiques, dans le ms. d'All Souls. Il est suivi immédiatement du morceau *Homme se pourra longuement..... qu'il ne sait guerres de françois*, qui dans le ms. Harléien vient un peu plus loin.

6. Sous une forme un peu différente dans Le Roux de Lincy, *Le livre des Prov.*, 2e éd. I, xxix.

7. Ms. *valvaises*.

8. Ce qui précède, depuis *Je ne vouldroy* se trouve au fol. 372 du ms. d'All Souls.

9. Les dernières lettres de *beaucop* et de *raisons* sont encore munies d'un *titulus*.

10. Est-ce un *doyen?* ou faut-il lire *Dear Sir?*

GLOSSAIRE-INDEX.

Abaié, p. 389 l. 6, p. 399 l. 19, étonné.
aes, p. 384 l. 17, 19, 20, ais.
alis, pain —, p. 385 l. 9 à partir du bas, pain compacte; D. C. t. VII.
amour, pour l'— des puces, « à cause des puces, » p. 403 l. 12.
anes, p. 392 note 2.
araié, p. 388 l. 10 du bas, p. 399 l. 5, équippé.
Arthur, le roi —, p. 405, l. 24.
assure, p. 383, note 5.
ataïner, p. 402 l. 6, tourmenter; Diez, *Wœrt.* II *c*, *taïnar*.
aucques, p. 388 note 1.
Aurilians, p. 394 l. 9, 16, p. 399 ligne 4 du bas, Orléans.
Bankeur, tapis —, p. 384 note 4.
barbel, p. 393 note 5.
Bealvois, mons. de —, p. 396 l. 7.
Biauchastel en les prees, p. 394 l. 15.
blanketes, p. 384 l. 24, couvertures.
blazon, p. 388 note 1.
bodeyns, p. 389 dern. l., boyaux.
boterie, p. 384 note 6.
bragote, p. 392 note 5.
breme, p. 393 l. 3, poisson.
briches, p. 384 l. 3 du bas; briques?
Bryquet, p. 403 l. 8, nom de chien.
buffatee, p. 400 l. 14 du bas, souffleté.
Bury St Edmunds, p. 404 l. 13.
busses, p. 399 l. 17 du bas, p. 403 l. 5, bûches.
Cacke, p. 385 l. 3, tonneau.
canevas, p. 384 l. 5 à partir du bas.
carbonel, p. 393 dern. l., poisson.
cedelynge, p. 393 note 9.
cercher, p. 401 l. 18 du bas, visiter un lieu saint; voy. D. C. *circa*.
Champagne, p. 399 dern. l.
chaperons, voy. *cornetes*.
char, grant —, p. 386 l. 2, viande de bœuf, de mouton, de veau, de porc.
Chartres, forêt de —, p. 394 l. 14.
chatrés, p. 402 note 1.
chauces couvrant les hanches, p. 384 l. 4.
chausembles, p. 384 l. 5?
chausmosees, p. 385 l. 9 du bas?
cheances, p. 402 l. 13, accidents.
clariouer, p. 392 l. 19, jouer du *clarion*.
clariouer, p. 392 l. 18, joueur de *clarion*.
clarrey, p. 392 l. 15, vin sucré et aromatisé; voy. D. C. *claretum*.
closier, p. 395 l. 8, jardinier.
coillars, béliers, p. 402 l. 9.
cornetes, chaperons à —, p. 384 l. 3.
corsetes, p. 384 l. 5.
course, p. 385 dern. l., service (angl.)
crevis, p. 394 note 3.
crouler (se), p. 392 l. 19, se remuer, se trémousser.
Doseur, p. 384 note 3.
dubbeour de vieux habits, p. 398 l. 24.
Englois, p. 400 l. 13.
enne, p. 391 l. 6 du bas, p. 398 l. 10, partic. interrogative; Diez, *Wœrt.* II*c*.
enravoier, p. 391 l. 4 du bas, ravir; angl. *enravish*, *enrapture*.
entaille, de bonne —, p. 401 l. 14.
entretilz, p. 380?
erluse, p. 404 l. 8 du bas.
escarlet violet, p. 397 l. 20.
escoletez, voy. *solers*.
escot, p. 382 note 5.
escuelles taillées dans des pierres précieuses, p. 392 l. 11.
espelankes, p. 394, l. 1, éperlans.
esperlinge, p. 394 l. 3, éperlan.
espineis, p. 393 dern. l., épinoches?
esplien, p. 383 l. 7, rate (angl.)
estraine, avoir male—, p. 397 l. 1.

Faire, tenir une marchandise à un certain prix, p. 389, l. 13. — *Se faire fort de..*, p. 388 dern. l., 389 l. 19, 398 l. 2, être assuré de.
Florete, p. 403 l. 9, nom de chienne.
fretielle, p. 392 l. 18, chalumeau; Halliwell, *fristele*.
fustian, p. 383 dern. l., futaine (angl.).
Garderober, p. 383 l. 13.
geleis, p. 394 note 2.
gojoun, p. 393 dern. l., goujon.
gorger, p. 383 note 6, gorge.
goule d'aoust, p, 397 note 3.
grand cop, p. 384 l. 10, 386 l. 19, etc., beaucoup.
Grèce, vin de —, p. 392 l. 15.
gree, faire —, p. 398 l. 4; tenir a —, p. 398 l. 9 du bas.
grelet, p. 393 note 8.
Guillam Mountendré, p. 400 l. 3 du bas.
Gurneys, mad. de —, p. 396 note 3.
Harenc blanc et sor, p, 394 l. 2.
Henuer, prov. relatif aux Hennuyers, p. 400 l. 16.
hopelandes, p. 484 l. 3, 393 l. 7.
houver, p. 392 l. 20, huer, crier; Halliwell, *hower*.
hutynge, p. 393 note 10.
Ipocras, p. 392 l. 15, voy. Littré, hypocras. Recette « for to make ypocras » dans Furnivall, *Babees Book* p. 267.
Jehan de B., p. 405 l. 3 du bas.
joyntes, p. 383 l. 2, jointures des doigts.
Keulte, p. 384 l. 6 du bas, couette, couverture piquée (angl. *quilt*).
keutepoynt, p. 384 l. 6 du bas, courte pointe.
kochavon, p. 394 l. 2, poisson.
Lampraes, p. 393 l. 4 du bas, lamproie.
lampreous, p. 393 note 2.
lanteinement, p. 399 l. 3, lentement.
lene, p. 383 note 4.
leynge, p. 393 note 6.
longre, p. 384 note 7, p. 385 l. 11 du bas, p. 393 l. 10.
loyens, p. 389 l. 3, liens, lacets.
luce, p. 393 l. 2 du bas, brochet.
Madlardes de riviere, p. 389 l. 19, canards sauvages.
madres, p. 384 dern. l., vases en cœur de bois, voy. de Laborde, *Gloss. des émaux*, et surtout Douet d'Arcq, gloss. des *Comptes de l'argenterie*.
mahutres, p. 383 note 2.
Malvoisin, p. 392 l. 15, vin de Malvoisie (Μονεμβασία); Halliwell, *Malvesie*.
manger, p. 403 l. 20, démanger.
mangerie, p. 385 l. 10.
menuz, p. 394 l. 3, anc. fr. *menuise*, petit poisson d'eau douce; D. C. *menusia;* Halliwell, *menuse*.
merissee, partic., p. 397 note 4.
merissement, p. 397 l. 5 du bas, amoindrissement?
merlankes, p. 393 l. 2 du bas, merlans.
minut, p. 396 l. 4.
moailles, p. 395 l. 10 du bas, jaunes d'œufs.
mon, ce fait — p. 395 l. 13 du bas, p. 403 l. 17 du bas, « cela me va. »
Montrose, vin de —, p. 392 l. 15.
Morel, nom de cheval, p. 386 l. 9.
morillons, p. 386 note 3.
mormal, p. 401 note 2.
Mountendré (Guillam), p. 400, l. 3 du bas, p. 401 l. 7.
muluel de mer, p. 393 note 12.
muscles, p. 394 l. 2, moules.
Nase, p. 382 l. 2 du bas, nez,
naturesses, p. 394 l. 10 du bas, p. 404 l. 9, libéralités.
ne explétif, p. 399 l. 5.
noeaus, p. 385 l. 6, nœuds.
noes, p. 386 l. 7, p. 395 l. 20, noix.
nom, en — de moi, « à ma place », p. 396 l. 19.
noncques, p. 402 l. 3, *nunquam*.
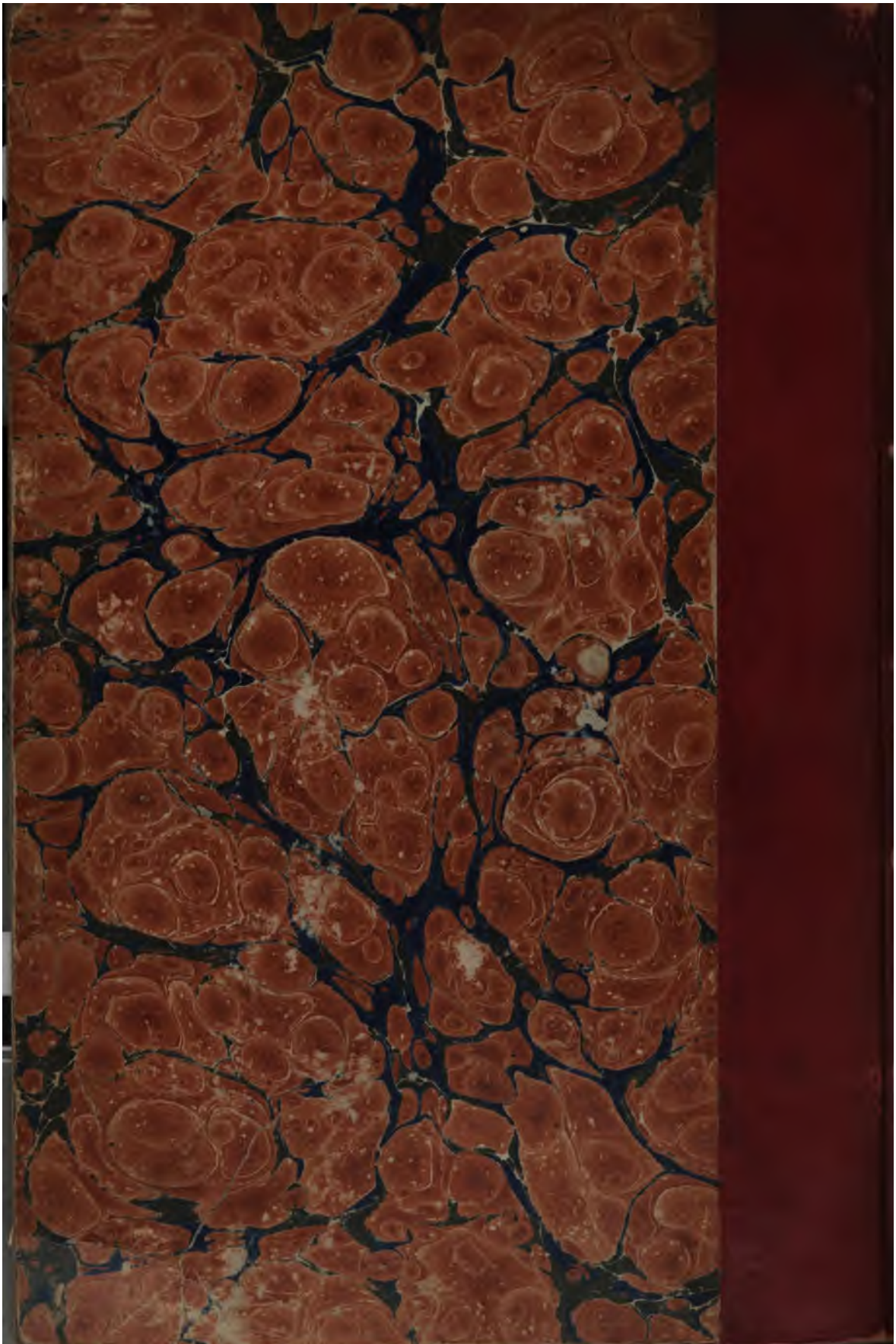
Obligation faite en double, p. 398 l. 1.
oistrez, p. 394 l. 2, huîtres.
ombril, p. 383 l. 3.
Orléans, voy. Aurilians.
Osey, vin d'—, p. 392 note 3; cf. Skeat, note sur *Piers Plowman*, *Vision*, Prol. v. 228 (Clarend. edit.).
ouves, p. 386 l. 5, oies.
Pain pour les chevaux, p. 385 l. 23.
partusez, voy. *solers*.
pearce, p. 383 l. 5 du bas, p. 405 l. 26, pers, couleur.
pendant, voy. *yauver*.
pesas, p. 384 note 1.
pietaille, p. 395 l. 7, p. 399 l. 8 du bas.
plaiz, p. 393 note 4.
platoun, p. 393 note 11.
poils, p. 388 note 4.
porpeis, p. 394 l. 2, marsouin.
pourretes, p. 388 note 3.
poutiès, p. 388 note 2.
poyrye, p. 392 note 4.
pranger, p. 395 l. 13 du bas, dîner.
pulletrie, p. 389 note 1.
Pycardie, p. 399 dern. l.
pyement, p. 392 l. 15, vin épicé.
Quant, p. 399 l. 19 du bas, avec.
quarreaux, p. 399 l. 19 du bas, pièces, morceaux.
Rais, p. 394 l. 1, raies.
rasours, p. 394 note 4.
reignons, p. 383 l. 8, rognons.
Reims, draps de —, p. 384 l. 8, 23.
roches, p. 393 note 3.
ruete, p. 401 l. 2, ruelle.
Rumney, vin de —, p. 392 l. 15, mentionné fréquemment dans les anciens textes anglais, voir Furnivall, *Babees Book* p. 202, 205, 267; vin de Romanie (Asie mineure)?
Saint Loy, porte de — p. 394 note 6.
Saint Thomas de Canterbury, pélerinage à —, p. 401 l. 18 du bas.
sanguytannes, p. 397 l. 20, couleur d'étoffe.
Sarrazins, œuvre sarrazine, p. 392 l. 12.
sercher, voy. *cercher*.
sileure, p. 384 note 2.
singes s'ébattant sur des cordes tendues au travers d'une rue, p. 401 l. 4.
soliers escoletez et partusez, p. 385 l. 5; — *escorchez* (avec le côté de la chair en dessus?) *ibid.*
Sorelle, p. 399 l. 2, nom de cheval.
sourdre, p. 393 l. 5, p. 399 l. 8, p. 402 l. 16 du bas, sortir, actif et neutre.
surcotes ouvertes, p. 384 l. 5.
syser, p. 392 note 4.
Taberdes, p. 384 l. 2, sorte de pardessus; D. C. *tabardum*.
Tamps, p. 394 note 5, Étampes.
tendal, p. 394 l. 1, poisson.
tendron, p. 382 note 7.
testre, p. 384 note 2.
toilliez, pour *toeilliez*, p. 399 l. 9, souillé.
torcher, p. 398 l. 3 du bas, frapper.
tourpie, p. 398 l. 4 du bas, toupie.
treyte (troyte?) p. 393 note 7.
troipiés p. 385 l. 2, trépieds.
trumper, p. 400 l. 22, gaber, turlupiner.
turbiller, p. 394 note 1.
Vache, p. 405 l. 6 du bas, loc. proverbiale.
vendon, p. 382 note 8.
veouer, a Dieu le veou, p. 388 dern. l., etc.
verge, p. 383 l. 4 et 5 du bas, mesure.
vernage, p. 392 note 2.
vert, chemin —, p. 394 l. 13.
vervis, p. 402 l. 9, brebis.
voilette, p. 394 l. 12.
Yauver pendant, p. 384 note 5.